

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ORENS DE GAMEVILLE
EN DATE DU 29 AVRIL 2014**

Décisions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

- 1. Commission Communale des Impôts Directs239
- 2. Election des délégués à la Commission hygiène et sécurité du lycée Pierre-Paul Riquet242
- 3. Avis sur l'adhésion de nouvelles communes au Syndicat du Bassin Hers Girou244
- 4. Modification statutaire MANEO246

RESSOURCES HUMAINES

- 5. Création d'un emploi de Cabinet.....247

FINANCES

- 6. Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2014251
- 7. Ville - Adoption du budget primitif 2014256
- 8. Budget annexe des Transports - Adoption du budget primitif 2014276
- 9. Reprise de la provision constituée pour les nouveaux rythmes scolaires279
- 10. Attribution d'un acompte de subvention à l'association Saint-Orens XV281

QUESTIONS DIVERSES

SEANCE DU 29 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le 29 Avril à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ORENS DE GAMEVILLE légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Madame Dominique FAURE, Maire.

Étaient présents : MASSA - DEL BORRELLO - CUBERO-CASTAN - GAUDOIS - JOP - LAFFONT - KOUNOUGOUS - FABRE-CANDEBAT - LOURME - PERAL - FARENC - PIONNIE - PUIS - LASSUS PIGAT - COLOMINA - ARCARI - POIRIER - CROUZEILLES - JACQUEL - CLEMENT - RENVAZE - UBEDA - ANDRIEU - GODFROY- MERONO - SARRAILH - SAUMIER - SEMPE - CAPELLE-SPECQ

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : ROUSSET - JULLIE - LUMEAU-PRECEPTIS

Pouvoirs :

Madame Audrey JULLIE	à	Monsieur Alain MASSA
Madame Aude LUMEAU-PRECEPTIS	à	Monsieur Claude MERONO

Madame Marielle GAUDOIS a été élue secrétaire de séance

▪ **Madame le MAIRE**

Le quorum étant atteint, nous allons proposer un secrétaire de séance. Madame Marielle GAUDOIS est nommée secrétaire de séance.

L'ordre du jour appelle des décisions qui ne justifient pas de vote et qui sont 2 décisions concernant des marchés publics et 4 concernant des concessions funéraires.

Je vous propose d'ouvrir la séance avec les décisions prises dans le cadre de la délégation de l'article 2122-22.

DECISIONS DE L'ARTICLE L 2122-22

06 décisions ont été prises numérotées de la 48/2014 à 53/2014

☞ 2 concernent l'alinéa 4	Marchés Publics
☞ 4 concernent l'alinéa 8	Concession Funéraire

▪ **Madame le MAIRE**

Si vous n'avez pas de remarques, je vous propose d'aborder le premier point à l'ordre du jour.

▪ **Madame le MAIRE**

Je voudrais rappeler en quelques mots cette commission communale qui intervient surtout en matière de fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'Administration, la liste des locaux de référence et des locaux type retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux. Cette même commission établit les tarifs d'évaluation des locaux de référence pour les locaux d'habitation et elle participe aussi à l'évaluation des propriétés bâties. Son rôle est consultatif. Elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties aussi et elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation. Cette commission est dite CCID.

Il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Le Code Général des Impôts prévoit, en son article 1650, que 8 commissaires titulaires ainsi que 8 commissaires suppléants constituent cette commission. Ils seront désignés par le Directeur des Services Fiscaux de la Haute-Garonne à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (8 + 8 = 16), c'est-à-dire que ce soir nous allons vous proposer 32 noms dressés par le Conseil Municipal.

Il convient donc de dresser une liste de 16 noms pour des commissaires titulaires et une autre de 16 noms pour des commissaires suppléants.

Je vous propose une liste de 16 commissaires titulaires qui est la suivante :

- Chantal ASTIER
- Florence AUSSENAC
- Robert BOURDON
- Geneviève JACQUET-BREGUET
- Guy CHARRADE
- Claude DERAISIN
- Jean-Michel DEROIN
- Paul FOURNIE
- Georges GALTIER
- André HARDY
- Bendehiba HARRAT
- Didier JULLIE
- Marie-Claude PAITRY
- Gustave PLANTADE
- Martine RAIMBAULT
- François CAPEL

Je vous propose une liste de 16 commissaires suppléants :

- Jean-Pierre ARSAC
- Guy AUBAILLY
- Richard BARTHERE
- Jean-Luc BOESSEMBACHER
- Pierre DELAGE
- Bernard GARRIGUES

- Jean-Marie KESSLER
- Guy LEMAIRE
- Dominique MATRON
- Louis NIEL
- Ghislaine PELISSIER
- Claude PETIT
- André SANCHEZ
- Marie-France TABURIAU
- Stéphane VERDURE
- Maryse SUDRE

Sur la constitution de cette nouvelle commission communale des impôts directs, y a-t-il des questions, des observations ?

▪ **Monsieur SEMPÉ**

On s'abstiendra puisque nous n'avons pas été consultés sur cette liste proposée. Il me semble qu'en 2008 j'avais consulté puisqu'il y avait des noms qui avaient été donnés par la minorité.

▪ **Madame le MAIRE**

On en prend note et on vous demande de nous en excuser. Nous avons effectivement constitué cette liste dans l'urgence et on a essayé de vous proposer une liste assez représentative mais on comprend très bien que vous souhaitiez vous abstenir.

▪ **Monsieur SEMPÉ**

C'est une commission qui est importante. Parce que nous sommes une commune de plus de 10 000 habitants, nous avons l'assistance des services de l'Etat, ce qui n'est pas toujours le cas pour d'autres commissions communales. La difficulté que nous avons c'est que dans le temps le cadastre avait un agent qui fonctionnait en tournant sur la commune. Maintenant beaucoup se passe par dossiers avec l'étude des permis de construire, etc.

Ces personnes qui vont siéger ont un rôle important pour être le plus juste possible avec la connaissance du territoire que eux ont. Il faut bien prendre en compte cette approche là pour classer le mieux possible les maisons qui évoluent en surface. La fiscalité, pour quelle soit juste, il faut avoir des bases les plus justes possibles et il faut aussi veiller à ce qu'on n'ait pas des gens qui puissent échapper à un moment donné à des évolutions de leur maison ou même des questions qui se posent. Par exemple on a eu une question importante qui a été comment classer le parking silo du centre commercial ? On n'avait pas de base de référence puisqu'on est avec des maisons type qui sont des années 70.

Cette commission a un rôle important annuellement pour essayer d'être le plus juste possible quant à l'évolution physique de l'existant et à la prise en compte des nouvelles bâtisses.

▪ **Madame le MAIRE**

Nous avons été interpellés par les services peu de temps avant le Conseil de ce soir. Malgré tout nous avons eu le temps de travailler avec eux, de comprendre bien sûr qu'il était important d'avoir dans cette commission des gens qui connaissaient très bien Saint-Orens, qui y étaient depuis longtemps, des

gens dans des catégories socio-professionnelles différentes, de tranches d'âges différentes. On a essayé de prendre en compte cette très grande connaissance qu'il est absolument nécessaire d'avoir de la commune et d'essayer de constituer cette commission la plus objectivement possible.

Marc DEL BORRELLO me rappelle que quand on a constitué cette commission nous avons maintenu certaines personnes qui étaient présentes dans la commission précédemment.

Je propose de passer au vote.

Délibération

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1650.

Madame le Maire expose qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la Constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs. 8 commissaires titulaires ainsi que 8 commissaires suppléants constituent cette commission. Ils sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux de la Haute Garonne à partir d'une liste de contribuables, en nombre double dressée par le Conseil Municipal. Il convient donc de dresser une liste de 32 noms : 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1

De proposer la liste des commissaires titulaires et suppléants indiqués ci-après.

ARTICLE 2

De charger Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

▪ Madame le MAIRE

Avez-vous des observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 7 (Mmes SAUMIER, CAPELLE-SPECQ et LUMEAU-PRECEPTIS, MM. GODFROY, MERONO, SARRAILH et SEMPE)

Elle est adoptée à la majorité, je vous en remercie.

ELECTION DES DÉLÉGUÉS À LA COMMISSION HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU LYCÉE PIERRE-PAUL RIQUET

▪ **Madame le MAIRE**

Je rappelle que les trois délégués sont Maria LAFFONT, Audrey JULLIE et Marielle GAUDOIS. Je vous propose de délibérer sur les deux délégués à la Commission Hygiène et Sécurité du Lycée Pierre-Paul Riquet. Nous vous proposons Maria LAFFONT titulaire et Fabien JACQUEL suppléant.

Je vous propose de ne pas voter l'élection des délégués à la Commission Hygiène et Sécurité à bulletin secret, si vous en êtes d'accord. Pas d'objection.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21.

Considérant que le lycée Pierre-Paul Riquet dispose d'une Commission hygiène et sécurité dont sont membres un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Commune,

Considérant que le Conseil Municipal doit dès lors procéder à l'élection de ces délégués titulaire et suppléant,

Considérant qu'en principe, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation mais qu'en vertu de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations,

Considérant que Madame le Maire propose la candidature des délégués suivants :

Titulaire :

- Madame Maria LAFFONT

Suppléant :

- Monsieur Fabien JACQUEL

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1

A l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret dans la mesure où aucune autre candidature n'est présentée.

ARTICLE 2

Le résultat du scrutin a donné les résultats suivants :

- Votants :
- Abstentions
- Suffrages exprimés
- Majorité/Unanimité

Madame Maria LAFFONT ayant obtenu 33 voix est proclamée élue en tant que déléguée titulaire au sein de la Commission hygiène et sécurité du lycée Pierre-Paul Riquet.

Monsieur Fabien JACQUEL ayant obtenu 33 voix est proclamé élu en tant que délégué

suppléant au sein de la Commission hygiène et sécurité du lycée Pierre-Paul Riquet.

Les délégués élus ont déclaré accepter leur mandat.

ARTICLE 3

De charger Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

▪ **Madame le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

▪ **Madame CUBERO-CASTAN**

Nous vous demandons un avis sur l'adhésion de nouvelles communes au Syndicat du Bassin Hers Girou. Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Seillonne est en cours de dissolution à la demande de ses communes membres. Ces dernières ont demandé leur adhésion au Syndicat du Bassin Hers Girou. Il s'agit des communes de Balma, Drémil-Lafage, Flourens, Mons, L'Union, Montrabé et Pin-Balma.

Le Comité Syndical du Syndicat du Bassin Hers Girou a approuvé cette demande par délibération en date du 25 février 2014.

L'avis des membres du SBHG est donc sollicité pour ces nouvelles adhésions qui ne pourront être formalisées qu'après le prononcé de l'arrêté préfectoral de dissolution du SIAH de la Seillonne.

La notification de la délibération du Syndicat du Bassin Hers Girou étant intervenue le 3 mars 2014 et la Commune disposant d'un délai de 3 mois pour se prononcer explicitement, l'avis de la Commune doit être formulé avant le 3 juin, faute de quoi son silence vaut acceptation.

On vous propose de voter pour cette adhésion.

▪ **Madame le MAIRE**

On vous propose de donner un avis favorable.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-18,
Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat du Bassin Hers Girou en date du 25 février 2014.

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Seillonne est en cours de dissolution à la demande de ses communes membres qui ont alors demandé leur adhésion au Syndicat du Bassin Hers Girou. Il s'agit des Communes de BALMA, DREMIL-LAFAGE, FLOURENS, L'UNION, MONS, MONTRABE et PIN-BALMA. Le Comité Syndical du Syndicat du Bassin Hers Girou a approuvé cette demande par délibération en date du 25 février 2014. L'avis des membres du SBHG est donc sollicité pour ces nouvelles adhésions qui ne pourront être formalisées qu'après le prononcé de l'arrêté préfectoral de dissolution du SIAH de la Seillonne.

Considérant que la Commune a reçu notification de la délibération le 3 mars 2014 et qu'elle dispose donc d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur l'adhésion de nouvelles communes au Syndicat du Bassin Hers Girou, faute de quoi son silence vaut acceptation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

ARTICLE 1

De se prononcer favorablement sur l'adhésion des Communes de BALMA, DREMIL-LAFAGE, FLOURENS, L'UNION, MONS, MONTRABE et PIN-BALMA au Syndicat du Bassin Hers Girou, dès lors que l'arrêté préfectoral de dissolution du SIAH de la Seillonne sera prononcé.

ARTICLE 2

De charger Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération et de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

▪ Madame le MAIRE

Avez-vous des observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

▪ **Madame COLOMINA**

Le Syndicat MANEO a, par délibération du Comité Syndical en date du 27 février 2014, modifié les articles 1, 2, 5 et 10 de ses statuts.

La notification de cette délibération étant intervenue le 6 mars 2014 et la Commune disposant d'un délai de 3 mois pour se prononcer explicitement, l'avis de la Commune doit être formulé avant le 6 juin 2014, faute de quoi son silence vaut acceptation de la modification statutaire.

La modification des statuts approuvée par le Comité Syndical de MANEO en date du 27 février porte sur les éléments suivants :

- Article 1^{er} - Création du syndicat : Ajout de la Communauté de communes du Saint Gaudinois dans la liste des membres du syndicat (adhésion approuvée par délibération du Conseil Municipal de Saint-Orens en date du 25 février 2014), prise en compte de l'adhésion de la Commune de Fonsorbes à la Communauté d'Agglomération du Muretain et de la dissolution du SIVOM Blagnac Constellation.
- Article 2 - Objet : Ajout de la possibilité pour le syndicat de « réaliser à titre accessoire toute prestation de service au profit des collectivités ou groupements intercommunaux extérieurs à son périmètre, sous réserve que ces prestations soient en lien avec ses compétences statutaires et dans le respect des règles de la commande publique et du droit de la concurrence ».
- Article 5 - Composition du Comité Syndical : Mise à jour de la présence de la Communauté de communes du Saint Gaudinois qui est représentée au Comité Syndical par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.
- Article 10 - Participation des collectivités : Précision quant au mode de calcul de la contribution des collectivités aux dépenses d'administration générale du syndicat qui est fixée au prorata de la population authentifiée « par l'INSEE selon le dernier recensement en vigueur ».

▪ **Madame le MAIRE**

Nous vous proposons d'approuver cette modification des statuts telle qu'indiquée.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-18,
Vu la délibération en date du 27 février 2014 par laquelle le Comité Syndical de MANEO s'est prononcé favorablement à la modification des articles 1, 2, 5 et 10 des statuts.

Considérant que la Commune a reçu notification de la délibération de modification des statuts de MANEO le 6 mars 2014 et qu'elle dispose donc d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification statutaire faute de quoi son silence vaut acceptation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver la modification des statuts tels qu'annexés.

ARTICLE 2

De charger Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

▪ **Madame le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

CRÉATION D'UN EMPLOI DE CABINET

▪ **Madame le MAIRE**

Il s'agit de la création d'un emploi de collaborateur de cabinet.

La délibération va consister à vous demander d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour nous permettre l'engagement d'un collaborateur de cabinet.

Je souhaite donner un éclairage sur la création de cet emploi.

Dire tout d'abord tout le plaisir que j'ai à travailler avec Madame DELMER qui était la secrétaire de Monsieur SEMPE précédemment et qui va continuer à travailler auprès de moi en tant que secrétaire avec des fonctions très importantes de gestion d'agenda et de gestion des appels téléphoniques nombreux. Avec son accord et celui du DGS, nous avons décidé de créer un emploi de collaborateur de cabinet qui aura trois missions principales.

La première sera de faire le lien entre le maire et les concitoyens. Je reçois de très nombreux courriers, de très nombreux appels téléphoniques et de très nombreuses sollicitations de rendez-vous. Je reçois environ une dizaine de concitoyens par semaine. Dans ces échanges il y a de nombreuses demandes auxquelles je me dois de donner une suite favorable ou défavorable. Elle se doit très souvent d'être écrite. Si cette suite est favorable elle se doit d'être suivie dans le temps avec une date et avec le fait de s'assurer que l'action sur laquelle nous nous sommes engagés a bien été menée par les services. C'est une mission assez classique pour ce que j'ai pu observer, qui est cruciale, fondamentale, et qui permettra un lien plus étroit avec nos concitoyens.

La seconde mission visera à m'aider dans notre relation entre les 26 élus de la majorité.

La troisième mission est clairement déclinée de la première, c'est-à-dire qu'il y a un travail de lien étroit avec tous les services quand nous nous sommes engagés à mener une action pour la semaine suivante, s'assurer que les services concernés se sont bien organisés pour la conduire.

Je voulais souligner ces trois missions, et que c'était en complet accord avec Madame DELMER et avec Monsieur le Directeur Général des Services.

Je vous propose d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour nous permettre l'engagement de ce collaborateur.

Je n'ai à ce jour de vue sur personne. J'ai reçu de nombreuses sollicitations. Elles sont dans une chemise. Je n'ai pas encore eu le temps de les traiter.

Le salaire de cette personne, lorsque nous l'aurons trouvée, entre dans deux plafonds, le premier étant le plafond indiciaire et le second le régime indemnitaire.

Conformément à l'article 7 du décret n° 87-1004, le montant des crédits sera déterminé de façon à ce que :

- d'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité ce jour (ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité ce jour.
- d'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel.

C'est un poste qui peut être tenu par un contractuel ou par un fonctionnaire territorial qui, quand le poste sera ouvert, pourra candidater de la commune de Saint-Orens ou d'autres communes.

▪ **Madame CAPELLE-SPECQ**

Nous sommes dans une période de contrainte budgétaire et il y a une volonté affichée de faire des économies. S'il faut créer des postes supplémentaires, nous veillerons à ce que cette création d'emploi maintienne, garantisse ou améliore les services publics de la commune et donc les services rendus aux saint-orennais.

Depuis 13 ans il n'y a pas d'emploi de cabinet. Je précise que les missions que vous avez décrites auprès de la population étaient néanmoins rendues. Cet emploi de cabinet n'apporte rien aux saint-orennais directement mais plus à ses élus.

Nous voterons donc contre cette délibération.

▪ **Madame le MAIRE**

Nous en prenons note et nous laissons nos auditeurs juges du fait que les services aient été rendus ou pas.

▪ **Monsieur SEMPÉ**

Je ne serais pas intervenu si vous n'aviez pas prononcé ces quelques mots. Dans la salle il y a des personnes qui représentent l'ensemble des saint-orennais et nous ne les prendrons pas à partie dans ce qui peut faire débat au sein du Conseil pour notre part.

La question a été très bien posée, vous l'avez très bien présentée. Ça a été très bien indiqué par Isabelle CAPELLE qui parle en notre nom. L'engagement qu'il y a eu pendant 13 ans de ne pas avoir d'emploi de cabinet, parce qu'il n'y en avait pas vous l'avez souligné, on avait pris cette décision parce qu'on avait consacré le budget au service de la Ville dans d'autres domaines et non pas dans l'immédiateté des fonctions de maire.

Il n'est pas question de faire un parallèle entre ce que ça pourra permettre à vos yeux et ce que ça faisait dans les réponses qu'on pouvait avoir par notre engagement dans notre rôle d'élus. On ne peut pas faire une comparaison en disant que c'est parce qu'il y a eu insuffisance que je crée un emploi de cabinet. La Fonction Publique Territoriale, à travers l'ensemble du personnel et à travers ce qu'on dit souvent de la masse salariale, c'est une charge. Non, la masse salariale c'est une chance pour une ville parce que ça représente des services quotidiens pour les saint-orennais et des réponses que la Ville doit donner à d'autres institutions.

Je tenais à dire ces quelques mots, je n'avais pas prévu d'intervenir.

▪ **Madame le MAIRE**

Prévues ou pas prévues, vos interventions sont toujours les bienvenues Monsieur SEMPÉ. Je souhaite redire qu'après ces quatre semaines de fonctionnement, je réponds actuellement à des courriers, Monsieur SEMPÉ, que vous avez reçus en janvier, en février. Nous nous sommes engagés à répondre sous quinze jours à tous les citoyens qui nous interpellent par courrier. Je me suis permise de faire état du fait que je suis solidaire de ces courriers qui sont arrivés et auxquels je me dois de répondre.

Même dans une période de réduction de la masse salariale ou de réflexion sur la réduction des charges de la commune - la masse salariale en étant une des composantes - il y a de nombreux emplois qui sont extrêmement utiles et nous continuerons à recruter à Saint-Orens pour des emplois qui sont jugés utiles, en l'occurrence, celui-là. Si je me suis permise de dire cela c'est que je me suis sentie solidaire d'un certain nombre de demandes qui avaient été formulées par le passé et sur lesquelles je suis amenée aujourd'hui à répondre. J'ai pris conscience de ces difficultés. J'ai consulté avant de le faire des communes voisines et je me suis aperçue que des courriers qui mettent deux mois à être répondus il n'y a pas qu'à Saint-Orens, il y a d'autres communes où cela se passe. La mission d'un emploi de cabinet est de faire en sorte, en transversal de tous les services, que des dates soient données, dates auxquelles les services seront délivrés, veiller à ce qu'ils soient délivrés, veiller à ce que la satisfaction des concitoyens soit là. Malheureusement dans nos communes, pas seulement à Saint-Orens, on a du mal si on n'a pas un emploi de cabinet à faire un très bon suivi de ce travail.

Délibération

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 110 ;

Vu le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales ;

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de créer un emploi de collaborateur de cabinet. Elle précise que le collaborateur de cabinet aura pour mission un rôle de représentation, de conseil, de relation avec les administrés et de liaison avec les organismes extérieurs, les élus et les Services ; il participera également à l'élaboration et à la préparation des décisions de l'autorité territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

ARTICLE 1

- D'inscrire au budget les crédits nécessaires pour permettre à Madame le Maire l'engagement d'un collaborateur de cabinet.

ARTICLE 2

Conformément à l'article 7 du décret n° 87-1004 précité, le montant des crédits sera déterminé de façon à ce que :

- d'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité ce jour (ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité),
- d'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel (ou du grade administratif de référence mentionné ci-dessus).

ARTICLE 3

De charger Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

▪ Madame le MAIRE

Avez-vous des observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui est contre ? 7 (Mmes SAUMIER, CAPELLE-SPECQ et LUMEAU-PRECEPTIS, MM. GODFROY, MERONO, SARRAILH et SEMPE)

Qui s'abstient ?

Elle est adoptée à la majorité, je vous en remercie.

▪ **Monsieur DEL BORRELLO**

Concernant la délibération sur le vote d'imposition, à propos des bases fiscales, la notification des bases de 2014 a été reçue début avril et fait apparaître une évolution des bases de 0,9 % de revalorisation des valeurs locatives fixées par la loi des finances, 1,5 % de hausse pour les bases physiques de taxe d'habitation et 1 % d'augmentation sur le foncier bâti. Appliqués à ces bases, les taux communaux resteront aux taux de 2013, comme nous l'avions programmé dans la campagne électorale.

En 2014, nous proposons un taux pour :

- la taxe d'habitation de : 15,86 %
- la taxe foncière bâtie de : 19,86 %
- la taxe foncière non bâtie de : 114,26 %

C'est sur ces taux que nous vous demanderons le vote tout à l'heure.

Je précise, qu'après application de ces taux, le produit fiscal prévisionnel 2014 pour la collectivité s'élèvera à 6 130 000 €.

Avant de procéder au vote, je voudrais préciser que la semaine dernière en Conseil de Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, les taux d'imposition de la Communauté Urbaine ont été votés. Pour la taxe d'habitation, le taux de la Communauté Urbaine sera de 14,34 %, qui s'ajouteront au 15,86 %. Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, elle sera de 5,18 %. La taxe foncière sur les propriétés non bâties sera de 29,33 %. Concernant la cotisation foncière des entreprises, le taux sera de 32,90 %.

Concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2014, pour Saint-Orens le taux sera de 11,37 % (identique à 2013).

Egalement sur les taux de la Communauté Urbaine ils restent inchangés par rapport à 2013.

▪ **Monsieur SEMPÉ**

Nous voterons ces taux. Ils sont maintenus au niveau de 2013. Je rappelle que ces taux sont issus de la fiscalité partagée mise en place en 2009, lors de la création de la Communauté Urbaine. En 2009, le taux de la Ville de Saint-Orens, après partage avec la CU, était de 16,19 % et il est devenu à 15,86 % en 2011 et en 2012-2013 il n'a pas bougé. En le maintenant en 2014, vous maintenez cette stabilité des taux qui avait été initiée en 2011, voire 2009.

Sur le foncier bâti on était à 19,60 % en 2009 - 19,76 % en 2011 - 19,86 % en 2012 et depuis 2012 le 19,86 % est resté la règle.

Par rapport à la taxe d'habitation, il y a des choses qui ont été modifiées suite à la réforme de la taxe professionnelle où il y a eu des recompositions. Le taux de la CU est passé au-delà de 14 % parce que des parts qui étaient prélevées par le Conseil Général sont parties vers la CU.

La dernière fois, lors du débat d'orientations budgétaires, il y avait eu un doute sur le fait de la strate à laquelle nous appartenons, c'est-à-dire les villes de 10 000 à 20 000 habitants et la moyenne des taux. La moyenne des taux, dans les documents du ministère, ce sont les taux de la Ville et non pas des taux cumulés entre la Communauté Urbaine ou le groupement de communes et la Ville. On peut comparer de ville à ville mais faisant partie d'une Communauté Urbaine ou d'un groupement de communes. Avec les données que l'on a qui ne sont pas des données actuelles puisque nous avons toujours un décalage, regardons 2012 le taux de Saint-Orens était de 15,86 % en TH et la moyenne de la strate était de 15,74 %. Pour le foncier bâti c'était 19,86 % et pour la strate c'était 22,96 %. Donc, Saint-Orens est dans la moyenne dans la strate en tenant compte d'un autre élément c'est que quand on est une ville d'environ 11 000 habitants on a plus de mal à être dans la moyenne que lorsqu'on est une ville de 15 000 habitants parce qu'on a une population plus élevée.

Nous voterons les taux mais avec une question terminale c'est que l'Etat n'a revalorisé cette année que de 0,9 % contre 1,8 % l'an dernier. Ça veut dire qu'il va y avoir un produit fiscal qui va être amoindri. Si l'on fait le calcul, le produit fiscal venant des impôts ménages a été autour de 200 000 € en 2013 et 2012 et là il ne sera qu'autour de 100 000 €. Pour la seule ressource en évolution de la commune, on voit déjà la difficulté qu'on peut avoir.

La question de la construction pour Saint-Orens, ce n'est pas qu'une question d'accueillir de la population, c'est accueillir des foyers fiscaux qui permettent d'avoir des impôts ménages dynamiques. C'est la seule façon de faire varier les impôts ménages à la hausse.

▪ **Monsieur DEL BORRELLO**

Ce n'est pas tout à fait notre conception. On préfère faire des économies sur les budgets plutôt que d'essayer d'amener des habitants qui vont perturber l'équilibre de la commune. Ça ne s'inscrit pas dans notre politique. Par rapport à la densification à outrance, ça ne nous plait pas et vous le savez, donc on continuera d'œuvrer dans ce qui nous anime et les saint-orennais ont voté pour nous pour ça.

Concernant les taux, ils sont comparables à des communes avec les intercommunalités. Vous semblez le contester. Une intercommunalité qui lève un impôt de l'ordre de 4 à 5 % est très rare en France. Nous sommes une des intercommunalités qui devons le plus d'impôt en France. C'est pour ça que vous ne devez pas négliger de rajouter l'impôt communal au taux de l'impôt de l'intercommunalité.

Ce n'est pas tout à fait vrai lorsque vous dites qu'on ne compare pas les choses comparables. Nous comparons des choses comparables.

▪ **Monsieur SEMPÉ**

Monsieur DEL BORRELLO, je compare les impôts commune et commune. Lorsqu'on agglomérera les taux de la CU et les taux de la ville et qu'on fera des comparaisons à ces échelles là, je suis d'accord. Mais, dans les chiffres Minéfi ce n'est pas ça qui est fait. Deuxièmement, le fait de dire que de nouveaux arrivants perturbent la ville de Saint-Orens, je pense qu'autour de cette table nous sommes tous arrivés à un moment à Saint-Orens. Je ne peux pas vous laisser dire ça Monsieur DEL BORRELLO. Vous avez la liberté de parole mais vous devez assumer ce que vous dites.

▪ **Madame le MAIRE**

C'était pourtant clair M. SEMPÉ. Nous serons solidaires de la croissance démographique de la Communauté Urbaine et nous sommes heureux et fiers d'accueillir de nouvelles personnes à Saint-Orens. Ce qu'a exprimé Marc DEL BORRELLO, c'est cette croissance galopante, cette densité trop importante. Donc, oui bien sûr nous accueillerons de nouveaux logements, oui bien sûr nous accueillerons des logements sociaux, oui bien sûr nous veillerons à cette carence sur laquelle nous sommes extrêmement vigilants. Vous pouvez compter sur nous pour conduire une politique de croissance du nombre de logements, modérée, raisonnée ou raisonnable. Oui bien sûr que cette croissance sera un facteur qui viendra améliorer le budget. Marc a voulu souligner que dans la situation actuelle on a travaillé sur faire des économies d'abord. Quand les recettes augmenteront par des arrivées nouvelles de population, modérées, bien sûr que nous en serons heureux aussi.

▪ **Monsieur MERONO**

Une question sur l'évolution des variations nominales et physiques, on peut retrouver la constructibilité qui apparaît. Elle se chiffre à combien, est-elle mesurée ou est-elle démesurée ?

▪ **Monsieur DEL BORRELLO**

Les variations physiques pour la TH c'est 1,5 % et 1 % pour l'évolution du foncier bâti. A vous d'apprécier si c'est mesuré ou démesuré. C'est un montant relativement important par rapport à l'augmentation globale.

▪ **Monsieur MERONO**

Ça fait combien de logements, est-ce que c'est mesuré ou pas ? 70 logements par an, est-ce que c'est beaucoup ? Dans les périodes antérieures c'était 110 logements par an en moyenne.

▪ **Madame le MAIRE**

Si vous voulez bien qu'on ne reprenne pas ces débats qui ont eu lieu de très nombreuses fois Monsieur MERONO. On vous entend. Vous annoncez une moyenne de nombre de logements construits de 70 par an. Aujourd'hui, nous sommes sur un programme dont nous héritons qui est de 1912 logements sur le Tucard, plus de l'ordre de 1500 logements par des promoteurs privés sur la commune. Nous en héritons, on fait avec et on essaie de voir comment on va pouvoir effectivement réduire ce que nous appelons une densité excessive. Ne reprenons pas des débats d'arrière garde si vous le voulez bien.

▪ **Monsieur GODFROY**

Permettez-moi d'intervenir dans ce débat parce que j'ai entendu il y a 15 jours et aujourd'hui des propos que je ne partage pas. De 2001 à 2014 il s'est construit à Saint-Orens 635 logements, c'est-à-dire moins de 50 logements par an. C'est moins que ce qui s'est construit dans la même période sur des communes voisines comparables comme Castanet ou Ramonville. Au cours d'une réunion lors de la campagne j'ai entendu le maire de Castanet reprocher à Saint-Orens de ne pas avoir construit suffisamment. Le taux de logements sociaux qui était de 8,8 % en 2001 est aujourd'hui légèrement supérieur à 12,1 %. Nous sommes très loin des 20 % que nous imposait la loi SRU pour 2020 et nous sommes encore plus loin des 25 % que nous impose pour 2025 la loi DUFLOT.

Je le dis comme je le pense, l'urbanisation à Saint-Orens n'est pas galopante. Je pense qu'il n'est pas sain de surfer sur les peurs qu'engendrent sur nos concitoyens les perspectives du changement. J'ai entendu il y a 15 jours Marc DEL BORRELLO laisser entendre que les 25 % que nous impose désormais la loi DUFLOT c'était la conséquence d'un gouvernement de gauche. Mais que la loi s'appelle DUFLOT ou qu'elle s'appelle APPARU ou ce que vous voudrez ne changera rien à l'affaire. Ce n'est pas parce que le gouvernement est de droite ou qu'il est de gauche que nous devons construire des logements. C'est parce qu'il manque en France entre 500 000 et 1 000 000 de logements, c'est parce que les Français ont besoin de se loger, c'est parce que les Toulousains ont besoin de se loger et c'est parce que les Saint-Orennais ont besoin de se loger. La preuve en est d'ailleurs que dans les 240 logements qui sont en voie d'achèvement aux Mûriers et dans lesquels jusqu'à présent il n'y avait aucun logement social, une bonne partie est occupée par des Saint-Orennais, c'est-à-dire par des gens qui habitaient déjà à Saint-Orens.

Je ne vais pas refaire une histoire que vous connaissez, il y a une dizaine d'années Saint-Orens était sur le déclin, sa population était vieillissante, sa démographie était à la baisse et moi je prends un pari c'est qu'au cours de ce mandat il se construira plus de logements qu'il ne s'en est construit au cours du mandat précédent. Nous discuterons des conditions et des modalités de cette urbanisation et en particulier en matière de transport et nous le ferons.

▪ **Monsieur DEL BORRELLO**

Je vais préciser par rapport au nombre de logements sociaux, sur la période triennale de 2010-2013 il y a eu 289 logements sociaux construits, ça fait plus de 50 logements par an, ça fait plus de 70 logements par an, ça fait pratiquement 100 logements par an. Ne dites pas que c'est négligeable. Quand vous me parlez des bases, j'ai fait un calcul rapide, 1 % ça représente sur une année 200 logements.

▪ **Madame le MAIRE**

Il ne me paraît pas très objectif, quand on sait le temps que vous a pris d'acquiescer du foncier, le temps que vous a pris de mettre en œuvre la zone de Tucard, quand ensuite vous divisez le nombre de logements construits au bout de ce processus d'acquisition de foncier, de construction d'une zone et quand les logements arrivent vous les divisez par le nombre d'années au total. Evidemment, en moyenne c'est faible. Il faut voir que ces dernières années, les constructions ont vu le jour, c'est l'aboutissement d'un travail que vous avez conduit avec une politique de développement du logement que nous jugeons excessive, ça nous appartient, et nous héritons aujourd'hui d'un programme sur lequel nous avons déjà commencé à travailler, sur lequel nous allons travailler sur comment baisser cette densité. Notre moyenne sera-t-elle supérieure ou inférieure ? Elle sera celle qui nous paraîtra, compte tenu des infrastructures, que ce soit les crèches, écoles, les transports en commun qui arriveront ou qui n'arriveront pas, raisonnable de laisser faire sur la commune.

▪ **Monsieur KOUNOUGOUS**

Effectivement on est bien d'accord qu'il manque des logements sociaux sur Saint-Orens, on est bien conscient de la nécessité qu'il faut de construire des logements sociaux pour rattraper notre retard par rapport aux 25 % que vous avez rappelés M. GODFROY. Ceci dit, je pense que dans cette assemblée il y a des personnes qui ne devraient pas donner de leçons. Je me rappelle en 2004, quand j'ai été dans l'opposition, certains d'entre vous qui sont actuellement dans l'opposition étaient les premiers partisans à crier sur l'inflation galopante de l'urbanisation à Saint-Orens. Maintenant que la situation est inversée, le fait de s'ériger contre une politique raisonnée et raisonnable comme l'a rappelé

Madame le Maire en matière d'urbanisme, je pense que c'est assez déplacé.

▪ **Madame le MAIRE**

Je vous propose de passer au vote de ces taux.

Délibération

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1636 B sexies,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,
Vu l'état n° 1259 MI des Services fiscaux notifiant les bases d'imposition des 3 taxes locales et les allocations compensatrices revenant à la Commune, communiqué le 07 avril 2014,

Considérant qu'il est proposé de maintenir les taux de fiscalité au même niveau qu'en 2013,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

Article 1 : de fixer les taux d'imposition pour l'année 2014 comme suit :

TAXE D'HABITATION	15,86%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	19,86%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	114,26%

Article 2 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

▪ **Madame le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

▪ **Madame le MAIRE**

Après cet exercice périlleux qu'est le Débat d'Orientations Budgétaires que je vous ai présenté 15 jours après notre élection, nous sommes contraints de voter le budget 2014 avant la fin du mois d'avril. J'ai la chance de pouvoir demander à Alain MASSA de présenter le budget.

▪ **Monsieur MASSA**

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je rappellerai quelques principes du budget. Le premier principe d'un budget municipal c'est l'équilibre. Les points forts d'un budget nous les trouvons dans les produits de fonctionnement, c'est-à-dire les recettes et nous les trouvons également dans les charges de fonctionnement, c'est-à-dire les dépenses.

Lorsqu'on fait la soustraction des charges aux produits, la somme qui nous reste est la capacité brute d'autofinancement, qui permet dans un premier temps de payer l'annuité de la dette, c'est-à-dire les intérêts et le capital de cette dette. La somme qui reste après le paiement de la dette est la capacité d'autofinancement pour l'investissement d'une commune.

Cette année, Madame le Maire l'avait souligné lors du débat d'orientations budgétaires, les dispositions prises (gouvernementales et autres) mettaient sur la première approche un déséquilibre budgétaire qui nous a amenés à prendre des décisions et faire des arbitrages.

En ce qui concerne le budget, nous avons une diminution des dotations de l'Etat. L'Etat a décidé de diminuer sa dotation de 1 500 000 000 € au niveau des collectivités, dont 800 millions d'euros pour les communes et 700 millions d'euros pour les Conseils Généraux et les Conseils Régionaux.

A cela s'ajoute un effort que le gouvernement a voulu donner, un effort sur la catégorie C, qui est la catégorie la plus basse de la fonction publique mais qui est aussi celle où on trouve le personnel le plus nombreux. En ce qui concerne Saint-Orens nous sommes à 73 % de l'effectif qui se trouve en catégorie C.

Nous allons vous présenter les chiffres du budget.

Le résultat du compte administratif 2013. Comme vous le voyez sur ce tableau, nous avons un résultat brut de clôture – compte de gestion – avec les fonctionnements pour 2 193 616 € et au niveau des investissements : - 177 099 €, ce qui nous donne un solde de 2 016 517 €.

Dans les restes à réaliser, nous avons, en terme d'investissement, 1 581 357 €, ce qui nous donne le même solde.

Dans le résultat net de clôture, nous avons au niveau du fonctionnement les 2 193 616 €. Quand on lit latéralement les investissements, nous avons 177 099 € et 1 581 357 €, ce qui nous donne 1 757 456 €.

Nous avons donc un solde de 435 159,55 €.

Son affectation au budget primitif 2014. Une affectation d'une partie de l'excédent de

fonctionnement à la couverture du besoin de financement de l'investissement. Nous retrouvons nos 1 758 456,33 €. Inscription pour l'autre part de l'excédent de fonctionnement en recettes de fonctionnement. Les 435 159,55 € qui sont destinés pour 35 000 € au financement d'un audit financier et fonctionnel qui sera fait prochainement et 400 159,55 € à l'autofinancement, dont 279 000 € pour le programme d'équipement.

Dans les recettes de fonctionnement, nous avons un montant de 17 086 000 € prévus en évolution de moins 0,6 % par rapport au compte administratif de 2013. Les fiscalités directes + le reversement de la Communauté Urbaine : -2,20 %. Les dotations de l'Etat : - 7,90 %. C'est cette part que je vous ai précisée dans le préambule des 800 millions répartis sur l'ensemble des communes du territoire national.

En terme d'impôts indirects : - 20 %. Les produits d'exploitations : + 0,9 %. Les produits du domaine : - 5,4 %. La participation aux remboursements : + 6,20 %. Les produits divers : + 1,30 %.

Les recettes de fonctionnement :

- En fiscalité directe : 6 000 000 € + le reversement de la Communauté Urbaine : 5 000 000 €, ce qui nous donne un total de : 11 100 000 €, en évolution de moins 0,2 % sur 2013.

Les revalorisation des valeurs locatives : 0,90 % au niveau de l'Etat. Les évolutions des bases, taux habitation : 1,50 % et le foncier bâti : 1 %.

Nous avons le maintien des taux, un rôle supplémentaire de 10 000 € correctif des années antérieures par les services fiscaux et une dotation de solidarité communautaire au niveau de 2012 de 200 000 €.

Les recettes de fonctionnement : dotations de l'Etat : 1 694 000 €. Nous l'avons signalé en baisse de 7,90 % par rapport à 2013. Un global de moins 145 000 €. Sur l'enveloppe globale, c'est la première année de baisse, donc vous le voyez les 800 millions d'euros pour les communes et EPCI. Une notification début d'avril avec une baisse supplémentaire pour la commune sur un total de 145 000 €.

Les fiscalités indirectes : 480 000 €, en recettes aléatoires – en baisse de 20 % par rapport à 2013. Il s'agit en effet des droits de mutation pour moins 70 000 €, recettes aléatoires puisque assujetties au marché de l'immobilier.

La taxe locale sur la publicité extérieure, selon les surfaces déclarées : 3 090 m² en 2013. En 2012 : 3 720 m². Donc, moins 10 000 m². Il s'agit des publicités commerciales qui ont vu une diminution des mètres carrés à ce niveau là. Nous avons une baisse globale sur cette fiscalité indirecte de 120 000 €.

Sur les recettes de fonctionnement, les participations des usagers : 1 359 000 €, + 0,92 % par rapport à 2013. Il y a la restauration impactée en pleine année, il y avait une convention avec Belbèreaud qui a été arrêtée en août 2013, qui a été compensée par la fourniture en restauration scolaire le mercredi, compte tenu des nouveaux rythmes scolaires et une fréquentation des usagers du CCAS supérieure par le portage des repas.

La tarification selon les quotients familiaux pour l'école de musique, jeunesse et petite enfance, qui sont compensés par la CAF. La restauration scolaire est en augmentation.

Nous avons là + 11 000 € sur la participation des usagers qui représente ces 0,92 %.

Les produits du Domaine : 463 000 €, en baisse de 5,40 % par rapport à 2013. Il y a là la fin du bail REPSOL en juin 2013 puisqu'il y avait dans la zone des Champs Pinsons cette entreprise qui louait un terrain appartenant à la commune et que cette entreprise a quitté Saint-Orens en juin 2013.

Reversement d'Altigone par les locations de salle, les droits de places, marchés et les recettes du cimetière, ce qui nous donne des produits en diminution de 26 000 €.

Les recettes de fonctionnement : les participations de remboursement, à hauteur de 1 599 000 €, en évolution de + 6,20 % par rapport à 2013. C'est dû à la réforme des rythmes scolaires, reconduction des fonds d'amorçage dans lequel il y a le solde 2013 et un acompte 2014. La participation de la CAF. Compensation participation des usagers. Fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage qui est stable. Par contre, la compensation participation des usagers est en augmentation. La participation de la Région pour l'utilisation des équipements sportifs par le lycée qui est stable. Le remboursement des frais de scolarité extérieure et des frais périscolaires (convention avec la Ville de Toulouse), est en augmentation. Il y a des élèves de la Ville de Toulouse qui sont dans les établissements scolaires de la commune de Saint-Orens.

Il y a le remboursement de la mise à disposition de personnel au budget des transports, selon son coût réel qui est en augmentation et la participation de la Communauté Urbaine au PLIE.

Comme vous le constatez, nous avons une évolution positive de 93 000 € sur ce poste.

En ce qui concerne les produits divers : 295 000 €. Il y a la procédure de dissolution du SIVOS avec un reversement à la commune de 120 000 €, une reprise de la provision de 2013 pour les rythmes scolaires de 175 166 €. En 2013 une provision avait été faite sur l'ensemble de l'année scolaire. Or, l'application des rythmes scolaires ne s'est faite qu'à la rentrée 2013, donc il n'y a eu que la fin d'année sur l'objet de cette provision. Nous récupérons le delta sur 2014.

Les dépenses de fonctionnement hors dettes. Nous sommes à 15 990 000 €, prévus en évolution de + 3,60 % par rapport à 2013, + 5,90 % pour les dépenses de personnel, + 5,70 % pour les dépenses de gestion, - 7,20 % pour l'ensemble des subventions, et une participation des organismes qui est stable.

Concernant les dépenses de personnel, il y a cet effet d'un coup de pouce à la catégorie C ainsi que le passage d'une partie du personnel pour la mise en place des rythmes scolaires, qui est passé de 32 h à 35 h hebdomadaires pour 34 personnes et 1 de 29 h à 35 h.

Les dépenses de fonctionnements : les charges de personnels : 9 600 000 €, en évolution de 5,90 % par rapport à 2013.

Un impact traditionnel de l'évolution des carrières : + 150 000 €.

La cotisation au CNFPT à 1 % de la masse salariale.

Augmentation des cotisations : + 1,4 % à hauteur de 60 000 €.

La réforme des catégories C et premier échelon de B pour + 100 000 €.

Il y a bien évidemment dans ces dépenses de fonctionnement les élections. Cette année nous avons eu les élections municipales le 23 mars et nous aurons à la fin du mois de mai les élections européennes qui auront un coût pour la commune de 30 000 €.

A cela s'ajoutent les assurances du personnel : + 44 000 €. Il y a en effet un nouveau contrat qui a été signé pour la période 2014 à 2017.

Nous avons une augmentation de + 538 000 € qui représente ces 5,90 % d'augmentation, dont la masse salariale : + 5,5 % de cette augmentation.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, on a en impact année pleine, postes en 2013 et 2014 : + 130 000 €.

Les postes 2013 :

- Service Jeunesse : un troisième animateur.
- Service Espaces Publics : 1 adjoint au responsable
- Service associations Sports Evénements : 1 agent technique
- Les nouveaux rythmes scolaires qui ont commencé en septembre 2013 et qui auront toute la durée d'une année scolaire en 2014 avec le passage de 32 h à 35 h des agents de la restauration scolaire et d'entretien animation.

En postes 2014 :

- Nous aurons sur l'année pleine au service Police Municipale un quatrième agent de Police Municipale.
- Au Service Enfance, nous avons un responsable.
- Un poste de Cabinet, dont Madame le Maire vous a fait la présentation tout à l'heure mais qui ne sera pas sur l'année pleine puisqu'il n'y a pas encore effectivement de recrutement effectué pour pourvoir ce poste.

Nous sommes à 538 000 € de plus sur l'ensemble de ces charges.

Pour les dépenses de fonctionnement, en dépenses de gestion, nous sommes à 3 567 000 €, en évolution de 5,7 % par rapport à 2013.

Nous avons une pénalité pour déficit de logements sociaux, loi SRU, de 150 000 €, soit 84 000 € en 2013, d'où un supplément de 66 000 € en 2014.

Nous avons le fonds de péréquation des recettes : 25 000 € (17 000 € en 2013).

Nous avons une hausse tarifaire des énergies et nouvelles surfaces pour 30 000 €.

Les frais de portage, l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL). La première année pour le 9 avenue de Revel : + 32 000 €.

Un impact en année pleine des médiateurs de rue qui ont été mis en place en septembre 2013 : + 38 000 €.

La réalisation d'un audit financier et fonctionnel, dont je vous ai parlé : + 35 000 €.

La réalisation du guide pratique : 9 000 €, dont la dernière édition datait de 2012.

Ces dépenses de gestion sont en augmentation de 191 000 €, soit 5,7 % par rapport à 2013.

Les dépenses de fonctionnement au niveau des subventions : 2 145 000 €, en baisse de 7,20 % par rapport à 2013. Nous avons les subventions de fonctionnement aux associations locales en reconduction. Au niveau du CCAS, une subvention équilibre : 400 000 €, moins 175 000 € par rapport à 2013 de subvention complémentaire pour l'acquisition des nouveaux locaux du Centre social. Cette subvention n'est pas renouvelée sur 2013, ce qui nous donne cet écart.

En budget annexe des transports, nous sommes en diminution de 15 000 € de la subvention d'équilibre. Il y a la fin des frais financiers en 2013 qui concernaient l'acquisition d'un autobus et moins 96 000 € de subvention complémentaire 2013 pour cette acquisition.

L'Amicale Laïque : 674 000 € + 108 000 €, selon une convention d'objectifs et d'intégration impacts nouveaux rythmes scolaires année pleine, convention qui vient d'être renouvelée.

Participation à Altigone avec la reconduction. Il y a une diminution de 167 000 €, soit les 7,20 % de cette subvention.

Les dépenses de fonctionnement : participation aux organismes : 663 000 €, qui est stable par rapport à 2013.

SICOVAL et 4 communes : participation de la commune aux frais de gestion des gymnases, de la piscine, du centre de loisirs la Caprice : 448 000 €.

SICOVAL, au niveau des ex-compétences du SIVOS : remboursement des emprunts : 35 000 € qui seront en extinction en 2016.

Il y a la convention pour le service d'aides ménagères à hauteur de 41 000 € et le remboursement au Syndicat d'Electricité de Haute-Garonne, opérations portées pour la commune : 90 000 €.

La reconduction des contributions au Syndicat Hers Girou, à MANEO, à l'Agence Technique Départementale, à l'Association des Petites Villes de France, à l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire. Nous sommes sur une participation stable aux organismes.

La dette. L'annuité est à 1 300 000 €, en évolution de 2,5 % par rapport à 2013.

Au titre du remboursement de la dette, il y a d'une part les intérêts qui se situent à 345 000 € et le capital qui se situe à 955 000 €. Cela représente l'annuité de la dette : 113 € par habitant, la moyenne nationale étant à 116 € par habitant.

Au niveau de l'investissement sur le programme d'équipement, nous sommes à :

- 4 210 000 €, dont 3 600 000 € de crédit en report sur 2014
- 2 384 000 € de nouvelles opérations 2014
- 1 828 000 € de crédit en report 2013 conservé
- 1 801 000 € de crédit en report 2013 décalé ultérieurement

Vous avez une programmation pluriannuelle qui au budget primitif 2014 est de 570 000 €, avec un report 2013 décalé de 746 301 € et un report 2013 conservé de 595 637 €.

Dans les acquisitions foncières, nous avons :

- sur le budget primitif 2014 : 485 241 €
- sur le report 2013 décalé : 733 970 €
- sur le report 2013 conservé : 165 000 €.

Sur le programme d'investissement, nous avons au niveau des études, sur le budget primitif 2014 : 172 000 €.

Nous avons en décalage un report 2013 : 40 000 € et un report 2013 conservé : 105 500 €. Vous avez la décomposition de ces sommes.

Au niveau des investissements, le programme d'équipement en travaux : 825 000 € dans sa totalité, avec un décalage de 245 500 € pour les reports 2013 et les reports 2013 conservés : 552 070 €.

Nous avons la suite des investissements sur le programme d'équipement, avec notamment les groupes scolaires à hauteur de 390 000 € et un décalage du report 2013 de 73 000 €.

Sur l'ensemble des équipements sportifs, nous avons sur notre budget primitif 56 000 €, un décalage de report 2013 de 8 000 € et un report 2013 conservé de 16 600 €.

Sur l'espace culturel Altigone, le remplacement de centrale de sécurité – régulation chauffage pour 27 000 €.

Vous avez sur les cuisines centrales un raccordement en fibre pour 10 000 €.

Pour la Maison de la Petite Enfance, l'aménagement des trois lieux de vie et placards lingerie pour 17 000 €.

Un effacement réseau Télécom pour 30 000 €.

Vous avez au gymnase Riquet un contrôle d'accès en décalage au report pour 8 000 €.

Pour l'aire de lavage, la mise aux normes : - 10 000 €. Ces -10 000 € s'expliquent par le fait qu'il y avait eu un budget prévisionnel et que la réalisation des travaux a été inférieure de 10 000 € au budget prévisionnel.

Sur les reports 2013 conservés, pour les équipements sportifs 16 600 € qui se décomposent :

- au tennis : surfacage des terrains 3 et 4 pour 6 000 €
- au niveau du terrain d'honneur de football : remplacement des abris de touche pour 10 600 €

Sur la bibliothèque vous avez une mise en ligne de documentaires, et borne WIFI pour 31 500 €.

L'effacement réseau pour 33 470 €.

Pour l'aire de lavage, nous sommes sur des réalisations à 25 000 €.

Sur les moyens généraux, nous avons dans le budget primitif 214 000 €, avec un décalage report 2013 de 36 000 € et un report 2013 conservé de 108 000 € qui se décompose sur l'ensemble des

postes que vous avez sur le tableau.

Sur les investissements, le financement du programme d'investissement : 4 140 000 € prévus, dont 2 050 000 € en report sur 2014.

Vous avez les divers : la FCTVA, c'est l'impact de la TVA, les subventions, l'emprunt et l'affectation en réserve de l'excédent de l'année N-1.

Sur les investissements, le financement du programme d'équipement, l'affectation en réserve d'une partie du résultat 2013 : 1 758 000 €.

La part de l'excédent de fonctionnement de l'année précédente pour financer le résultat d'investissement, nous sommes à + 337 000 €.

Le fonds de compensation de la TVA : 290 000 €.

Un remboursement qui dépend des montants des investissements payés deux ans avant, c'est-à-dire en 2012.

FCTVA 2013 sur dépenses 2011 qui était l'année de réalisation des terrains de grands jeux et de l'extension du cimetière de Nazan, ce qui nous donne pour 2014 une diminution de ce fonds de compensation de la TVA de 344 000 €.

Toujours dans notre financement du programme d'équipement, les subventions : 649 000 € en report de 2013. A ce jour, il n'y a pas de notification 2014.

Ces 649 000 € de subventions à percevoir en report sur 2014 :

- terrains de grands jeux, qui représentent le solde du Département, la subvention de la CNDS qui est l'organisme gouvernemental du développement du sport,
- la ZAC du Tucard avec le fonds de concours de la Communauté Urbaine,
- les groupes scolaires au niveau isolation, subvention du Département
- le restaurant intergénérationnel sur une réserve parlementaire.

Enfin, un emprunt de 1 400 000 € en report de 2013. Il s'agit d'un emprunt contracté en 2013 à hauteur de 1 500 000 € pour lequel 100 000 € avaient été encaissés en 2013 et 1 400 000 € qui avaient été reportés sur 2014. Pour 2014, il n'y aura pas d'emprunt supplémentaire à cet emprunt de 1 400 000 € qui est un report de 2013.

Je vous remercie de votre attention.

▪ **Madame le MAIRE**

Y a-t-il des observations ? Y a-t-il des questions ?

▪ **Monsieur SEMPÉ**

Merci à M. MASSA pour cette présentation. Je vais donner quelques éléments qui apparaissent dans ce qui est présenté. Je prendrai la question de la dette d'une manière générale. L'encours de dette a été fortement diminué entre 2001 et 2014. Le recours à l'emprunt a été mesuré parce que chaque conseiller municipal, dans la disquette, a pu voir la liste des emprunts qui ont été levés et ils

s'apercevront que les emprunts ont été en moyenne de 15 ans et ensuite à des taux souvent fixes à une période où les banques telles que Dexia ou autres présentaient des produits toxiques. La Ville de Saint-Orens a échappé, par l'intelligence des services et des élus, à cette question. Beaucoup de collectivités se trouvent dans la tourmente à ce niveau là. Je donnerai un chiffre pour que chaque conseiller et personnes dans la salle aient bien en tête ce qu'on peut comparer. Les remboursements d'annuités étaient à hauteur de 2 700 000 € en 2000, tous emprunts cumulés dans tous les budgets, et cette année nous avons 1 300 000 €, ce qui montre que le niveau de remboursement annuel de la dette a été divisé par deux. Cela a permis de faire des marges de manœuvre dans le budget de fonctionnement puisque lorsqu'on a un remboursement de dette élevé ça vient au niveau des intérêts directement sur le budget de fonctionnement et l'incidence que ça a sur le budget d'investissement par rapport au capital à rembourser.

Il y a eu des exercices où des emprunts ont été prévus dans le budget mais non pas été contractés auprès de banques parce que la trésorerie permettait à ce qu'on évite de contracter un emprunt.

L'an dernier il y a eu un emprunt de 1 500 000 € qui a été signé mais avec une levée possible jusqu'au 31 mars 2015, ce qui donne à la collectivité le loisir, selon sa trésorerie, de regarder à quel moment c'est levé.

Vous présentez cette année un budget d'investissement sans faire appel à l'emprunt. C'est symbolique de votre part. C'est possible parce qu'il y a une trésorerie saine et c'est possible parce que l'emprunt 2013 n'a pas été levé puisque l'amorce a simplement été obligatoire à hauteur de 100 000 €. C'est la banque, Crédit Mutuel, à un taux emprunt variable, qui nous a demandé de lever 100 000 €.

Par contre, dans le budget que vous présentez, il y a un sujet qui nous pose question et qui est fortement symbolique parce que c'est un sujet qui est une histoire de 15 ans pour la collectivité, c'est la question des bassins de crues de la Marcaissonne. Le fossé pluvial qui a été réalisé n'est pas la seule réponse qu'il faut avoir pour mettre hors d'eau cette zone. La réalisation de ces bassins de crues est indispensable parce qu'il y a eu dans les années 95-98 des remblais qui ont enlevé les bassins de crues naturels et que le maire à l'époque n'a pas usé de son rôle de police pour interdire ces remblais. Pour réparer une telle bêtise ça a coûté très cher à la commune parce qu'on a eu le PLU cassé dans les années 2002 par une association de ces quartiers là qui a trouvé un moyen pour obliger la commune à bouger en attaquant le PLU qui avait été voté par l'ancienne municipalité en 2000, dirigée par Gustave Plantade. Ça a coûté cher parce qu'il a fallu relancer tout un processus de vote d'un PLU. D'autre part, les acquisitions pour réaliser les bassins de crues ont demandé beaucoup de temps parce que nous ne sommes pas arrivés dans les premiers temps à acheter à l'amiable. Il a fallu réaliser des études précises pour voir au minima comment on pouvait traiter cette zone et on arrive dans la question des travaux pratiques. Dans le budget que vous présentez, on enlève des reports qui avaient été prévus pour réaliser le financement de ces bassins de crues et ça ne nous semble pas quelque chose de positif, alors que ça a été pour notre commune un dossier sensible.

Deuxième aspect que je voulais traiter c'est la question de la convention du périscolaire avec la Ville de Toulouse qui est un élément important quant aux recettes de la ville. Ça a demandé des années de travail avec la Ville de Toulouse pour arriver à convaincre la Ville de Toulouse de signer une convention pour que les élèves toulousains qui ont toujours fréquenté les écoles de Saint-Orens participent, à travers le budget communal de Toulouse, aux frais périscolaires et pas aux frais scolaires. Les frais scolaires c'est la loi qui le permet. Ce périscolaire a représenté en 2012 : 92 314 € et 125 179 € en 2013. Les frais scolaires c'est à une hauteur à peu près identique mais la loi les oblige.

Il faut que la Ville de Saint-Orens fasse très attention à ce que cette convention qui nous lie à

Toulouse soit respectée par la Ville de Toulouse. Il serait anormal que nous accueillons des élèves qui pour nous ont permis qu'on n'ait pas des classes fermées mais sans qu'il y ait contrepartie de cette question périscolaire. On leur fait bénéficier des mêmes tarifs que les saint-orennais.

Par rapport aux dépenses, il y a un dossier qu'il faut suivre avec grande attention c'est la fin de l'aide à domicile pour les personnes qui sont dans la convention avec le SICOVAL par rapport à l'ancien SIVOS. Là pour moi il y a un problème, c'est-à-dire que normalement on doit avoir une participation de la ville en décrue chaque année. Nous sommes dans un moment où il faut que le SICOVAL nous donne des réponses précises par rapport aux personnes qui sont suivies par ces services. On voit des sommes identiques qui sont maintenues, là il y a problème.

J'ai vu qu'avait été enlevée notamment la mise hors d'eau de la salle du Lauragais où il y a des infiltrations d'eau dans les toits en terrasse. Je pense qu'on ne partage pas le même point de vue sur la reconstitution du centre ville puisque vous envisagez de démolir des équipements tels que la salle du Lauragais et les dojos et les reconstruire ailleurs et nous on pense que financièrement ce n'est pas réaliste pour Saint-Orens. Je ne parle pas du Club des Aînés où la réflexion avait commencé ou du Mix'Ados. Enlever la question des rénovations des toits en terrasse peut poser des questions et des problèmes à un moment d'infiltration d'eau dans la salle du Lauragais.

Si vous permettez Madame le Maire, je sais qu'il y a Agnès SAUMIER qui voulait intervenir sur Labouilhe.

▪ **Madame le MAIRE**

Sur quelque uns des quatre points que vous avez évoqués, Marc DEL BORRELLO va vous donner des éléments de réponse, Alain MASSA ensuite et moi-même et peut-être au milieu Mme SAUMIER si vous le souhaitez on vous donnera la parole.

▪ **Monsieur DEL BORRELLO**

J'ai bien noté tout ce que vous avez dit Monsieur SEMPÉ. A propos de la dette, vous revenez encore sur 2000, ça me fait l'occasion de vous dire une bonne fois pour toute qu'aujourd'hui si on avait une dette d'environ 15 M€ et qu'on doit rembourser 2 700 000 € par an, nous en serions parfaitement incapables. Pourquoi ? Depuis 13 ans vous étiez aux commandes de cette ville, les dépenses de fonctionnement ont tellement augmenté que nous sommes aujourd'hui contraints d'emprunter uniquement à hauteur du montant de l'emprunt, c'est-à-dire environ 900 000 €. C'est la raison pour laquelle aussi sur ce budget nous avons décidé de ne faire aucun emprunt cette année. Si on a décidé de ne faire aucun emprunt ça va nous permettre de dégager des marges pour le futur, parce que ce n'est pas le montant de la dette qui est important, c'est la capacité à rembourser. Aujourd'hui, la ville n'est pas très endettée mais elle a une marge de manœuvre faible de part l'importance des frais de fonctionnement. Je souhaiterais qu'à l'avenir on arrête de discuter de ça parce que là dessus je pense que vous êtes responsables de cette situation. On ne pourrait pas rembourser 2 700 000 € par an.

A propos des bassins de crues, je voulais dire que le budget a été bâti aujourd'hui avec des dépenses que nous pensons réaliser dans l'année. Il était inutile pour nous de mettre des sommes pour des travaux qui ne seraient pas engagés dans l'année. Vous comprenez bien que ce que vous avez mis 13 ans à ne pas faire on ne va pas le faire en 6 mois. Cette année, au niveau des bassins de crues on ne dépassera rien, en dehors de ce qui a été provisionné pour l'achat des derniers terrains sur cette zone là. On a différé cette dépense, on ne l'a pas annulée. S'il s'avère qu'ils seront nécessaires nous les ferons, en sachant qu'aujourd'hui sur ce budget il manque plus de 1 M€ pour évacuer les terres

issues de ces bassins de crues parce que ça n'a pas été provisionné. Aujourd'hui nous avons un engagement avec le syndicat, nous allons discuter avec le syndicat pour ce qui doit être dépensé par Saint-Orens et sur ce que le syndicat pourra prendre en charge.

Dernier élément c'est que la compétence sur les eaux pluviales et sur les bassins versants sera probablement prise en compte par la Communauté Urbaine à partir de 2015. Si c'est le cas nous n'aurons rien à dépenser. Vous ne pouvez pas me contredire là dessus.

Pour ce qui concerne la mise hors d'eau de la salle du Lauragais, rassurez-vous, les fuites qui ont été déclarées sur cette salle ont été réparées. Il n'y a pas d'infiltration dans la salle aujourd'hui et je peux vous dire qu'il y avait à peu près un an que les luminaires ne fonctionnaient pas, on est en train de les remplacer et nous ne sommes là que depuis un mois.

▪ **Madame SAUMIER**

J'étais absolument stupéfaite de voir que les sommes étaient reportées mais je suis contente d'entendre M. DEL BORRELLO dire qu'en fait il y a un engagement de faire ces travaux même s'ils sont différés. Ce que vous dites, M. DEL BORRELLO, que les sommes pour le décaissement n'ont pas été évaluées, je reviens vers le Conseil Municipal où je lis ce que vous aviez répondu à Mme DELEUZE « *Je voudrais revenir sur le coût de l'opération qui est un coût prévisionnel de 630 000 € TTC avec une évacuation des matériaux dans un rayon de 5 à 10 km. J'attire l'attention que si les décharges ne sont pas à proximité, ça peut grever le coût de manière conséquente. Sur un coût de travaux de 500 000 € je ne dis pas que ça peut doubler mais ce n'est pas impossible* ». Madame DELEUZE vous répondait qu'elle prenait en compte votre remarque.

Sauf que dans les études qui ont été faites, les remblais ne sont pas tous évacués puisqu'il est prévu pour le quartier névralgique de Labouilhe de faire un merlon pour justement éviter d'avoir à transporter tous ces remblais. Si vous connaissez le dossier, moi je l'ai aussi et je peux vous le montrer et nous pouvons même le regarder ensemble.

J'espère que ce sera écrit que vous vous engagez à faire les travaux, même s'il fallait les faire dans l'année.

Je ne vais pas revenir sur l'historique de ce dossier, mais en tout cas au Conseil Municipal du 25 février je vais revenir sur les paroles de Denise DELEUZE parce qu'elle avait dit « *quelques mois de bêtise ça a été 13 ans de travail* ». Et c'est vrai 13 ans de travail acharné, d'abord par M. ARTERO qui devait mener les négociations pour acheter les terrains aux propriétaires et je crois qu'il a eu l'accord pour les deux derniers terrains le 24 février, veille du Conseil Municipal. Ensuite, pour Mme DELEUZE, ça a été des allers et retours avec le syndicat d'un travail acharné, avec les services de l'Etat d'enquêtes et de contre-enquêtes qui étaient sur le point d'aboutir. Là maintenant je compte bien que Madame CUBERO-CASTAN et M. FARENC s'acharment sur ce dossier et qu'ils le feront aboutir parce que je vous assure que l'association « *Vivre au domaine de Labouilhe* » est une association qui est très active. C'est cette même association qui avait fait casser le POS en 2003. Elle a tous les éléments du dossier et elle est prête à remonter au créneau pour faire aboutir ce dossier. Merci et je compte sur vous.

▪ **Madame le MAIRE**

Je proposerai un petit éclairage sur les autres points évoqués par M. SEMPÉ.

▪ **Madame SAUMIER**

En matière d'aides ménagères avec le SICOVAL, pour avoir insisté beaucoup auprès des commissions des personnes dépendantes pour avoir un bilan. Au départ lorsque nous avons signé la convention avec le SICOVAL, il y avait 91 personnes âgées suivies par des aides ménagères du SICOVAL. Au mois de février il n'y en avait plus que 68, soit parce qu'elles avaient déménagé, soit parce qu'elles avaient changé de GIR. Lorsqu'elles changent de GIR et qu'elles deviennent plus dépendantes, qu'elles perçoivent l'APA, le Conseil Général considère que c'est un nouveau dossier et n'accepte plus qu'elles soient prises en charge par le CIAS.

▪ **Madame le MAIRE**

Sur ce sujet, nous sommes conscients du fait que le CIAS ne finance plus de nouvelles personnes, on a vu cette baisse. On a travaillé sur 2 dossiers au niveau de l'intercommunalité du SICOVAL et celui-ci nous ne l'avons encore pas abordé. Les montants sont à l'identique aujourd'hui parce qu'ils ont été évalués par les services comme étant raisonnables. Si d'aventure ils étaient différents, nous serions amenés à en reparler lors d'un prochain Conseil Municipal.

▪ **Madame SAUMIER**

Ce n'est pas le SICOVAL qui a pris la décision. Les 68 personnes c'est la vie.

▪ **Madame le MAIRE**

Bien sûr, on est passé de 91 à 68 suite à des décès entre autre. Je parlais de cette évaluation faite aujourd'hui et qui est dans le budget et on n'a pas d'éléments qui nous laissent penser si elle doit être revue à la baisse ou à la hausse.

Ce montant dont on bénéficie en 2014, suite à la fermeture du SIVOS, est un montant dont nous sommes conscients qu'il est exceptionnel, ça été rappelé lors du débat d'orientations budgétaires.

Je voulais dire aussi quelques mots sur cette convention avec Toulouse qui nous permet de bénéficier d'aides pour les enfants pour le scolaire et le périscolaire. Nous lançons des Assises de l'Education et de la Parentalité sur lesquelles tous les acteurs saint-orennais mais aussi extérieurs à Saint-Orens comme la CAF et l'Education Nationale seront conviés. Il y a déjà une demande de rendez-vous avec l'adjointe de l'Education de la Ville de Toulouse que j'ai déjà positionnée avec les services, avec Maria LAFFONT, pour travailler sur le court-terme (la rentrée), mais aussi leurs objectifs en matière de groupe scolaire à Malepère pour nous permettre d'ajuster. Nous avons déjà rencontré les trois directrices, nous avons déjà travaillé sur les effectifs dont nous avons connaissance à ce stade. Ils ne sont pas définitifs. C'est un sujet que l'on suit de très près parce qu'il est crucial pour nos équilibres. Les dates de ces Assises seront le 20 mai à 18 h 30 à la Marcaissonne pour le premier temps fort de ces Assises de l'Education et de la Parentalité et le deuxième c'est le 24 juin à 18 h 30 à la Marcaissonne pour le deuxième temps fort.

Notre sujet va être de préparer ces rythmes scolaires qui sont amendés maintenant par Benoît HAMON, qui risquent d'augmenter le coût de ce temps périscolaire pour la collectivité.

Concernant les bassins de crues, il ne vous a pas échappé que pour boucler le budget 2014 sans contracter de nouvel emprunt, nous avons réduit les frais de fonctionnement. La commune c'est un très gros paquebot et il y a un certain nombre de frais de fonctionnement qui sont lancés, et dont nous avons hérités. Malgré ça, nous avons commencé à travailler avec les services sur des baisses de frais

de fonctionnement. L'autre volet a été de baisser les investissements de 2014 en les reportant pour certains. Ces bassins de crues, comme vous l'avez dit, Eliane CUBERO-CASTAN et Jean FARENC vont y travailler avec autant d'acharnement et de cœur que vous en avez mis. On sera heureux de travailler avec vous pour voir l'opportunité de le faire et à quelle échéance. Comme l'a dit Marc, ça fait 13 ans que ça n'a pas été fait, ça peut passer 2014 sans être fait, c'est un choix budgétaire que nous avons fait et que nous allons vous soumettre au budget.

Je voulais récapituler par rapport aux 4 points de M. SEMPÉ :

- 1) Les bassins de crues, c'est une décision budgétaire de baisse des investissements de 2014 que nous avons choisie de faire.
- 2) La convention avec Toulouse, on va évidemment la faire perdurer. Un rendez-vous est pris avec l'adjointe, on va capitaliser dessus et la développer.
- 3) La fermeture du SIVOS. Nous en connaissons les conséquences. Financièrement c'est très intéressant cette année ; nous sommes conscients que c'est cette année et c'est tout malheureusement.
- 4) La salle du Lauragais. Nous ne la négligeons pas, même si nous commençons à travailler sur les études d'un futur cœur de ville dont même depuis 4 semaines nous entendons beaucoup les saint-orennais nous dire qu'ils sont heureux de nous voir démarrer à travailler. Ce sera le cœur de ville probablement dans 5 ou 6 ans.

▪ **Madame SAUMIER**

Puis-je me permettre Madame le Maire de vous dire que vous jouez avec la chance pour les bassins de crues parce que je ne veux pas rappeler tous les événements pluvieux qu'il y a eu et toutes les inondations mais lorsque nous avons travaillé sur la prévention des risques majeurs ont été répertoriées toutes les inondations qu'il y a eu dans le secteur et je peux vous garantir qu'il y en a de nombreuses. Il y en a même eu une qui a failli arriver début de l'année 2014, à minuit nous y étions, la Marcaissonne débordait et si le quartier Labouilhe importe peu, il y a quand même la RD2 qui mène au collège. Le collège n'est pas certes en zone inondable mais elle est fréquemment inondée et c'est là que je dis que vous jouez avec la chance.

▪ **Madame le MAIRE**

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires, d'autres observations ?

▪ **Monsieur SARRAILH**

J'ai vu disparaître un projet d'audit énergétique qui était inscrit au budget 2013 et je trouve cette décision assez regrettable. Il y a eu un engagement unanime fin 2012, suite à un bilan carbone qui avait été effectué par rapport aux bâtiments et aux services de la collectivité où on s'engageait à réduire nos émissions de gaz à effets de serre et réduire notamment nos consommations énergétiques dont on sait qu'une partie génère du CO². On a échangé sur cette question lors de la Commission Urbanisme qui s'est déroulée avant ce Conseil et l'énergie des bâtiments représente 22 % des émissions de gaz à effets de serre, le plus gros poste étant le poste déplacements des personnes, des agents, qui est de 40 %. Ces 22 % correspondent à ce qu'on retrouve sur l'ensemble du territoire. Sur le SICOVAL par exemple le pourcentage est de 27 % pour ce qui est résidentiel, tertiaire.

Deuxième poste qui a son importance, réduire la consommation d'énergie c'est pouvoir qu'on maîtrise un peu le réchauffement climatique dont on sait qu'il a des conséquences plutôt négatives, tous les experts dans ce domaine sont unanimes là dessus. C'est aussi réduire les charges de

fonctionnement pour la collectivité. Vous avez noté des augmentations de 30 000 € sur les factures d'énergie, augmentation du prix du gaz, etc. On sait que c'est une tendance qui va perdurer dans les années à venir.

Je suis surpris, d'autant qu'on est un peu en retard par rapport à d'autres collectivités. Toulouse aussi a engagé des audits énergétiques, des communes de la périphérie également, parce que c'est un moyen de faire des rénovations thermiques, de pouvoir programmer de la façon la plus économe possible les chaufferies de ces bâtiments. C'est très dommageable qu'on ait suspendu cette action. Les services avaient travaillé sur ce dossier, les marchés d'appels d'offres étaient prêts à être lancés.

Le point qui m'interroge aussi beaucoup concerne le futur parc urbain du Tucard. La collectivité a déjà acquis les 2/3 de la superficie de ce parc situé dans la zone de l'Orée du Bois et il restait une deuxième tranche à payer pour disposer de la totalité du terrain à la SEM OPPIDEA en charge de cette ZAC.

Je pense qu'il faut qu'on puisse voir assez loin, les problèmes de dérèglements climatiques sont importants, il faut agir le plus tôt possible.

Concernant le parc urbain, c'est un parc qui concerne les futurs habitants de la troisième tranche de l'Orée du Bois et des Jardins du Tucard mais aussi tous ceux qui habitent dans les collectifs du quartier de l'Orée du Bois. Ce n'est pas un quartier qui est dédié à de futurs habitants, c'est un parc qui peut intéresser l'ensemble des habitants de la commune. Acquérir ces terrains et pouvoir en disposer permet d'anticiper son aménagement. Je pense qu'il est préférable de planter cinq ans avant l'arrivée des habitants, plutôt que d'avoir des plants rachitiques au moment où ces personnes arrivent dans leur logement. On a une possibilité de travailler, ce ne sont pas des coûts énormes par rapport à tout ce qui est BTP dur, viabilisation de voies, etc. C'est dommageable de différer en terme d'investissement l'achat de ce parc.

▪ **Monsieur DEL BORRELLO**

Concernant le diagnostic énergétique on en a parlé en commission. Il y avait à peu près 40 000 € de budget pour faire cette étude. Que je sache ce ne sont pas les études qui font qu'on économise de l'énergie. Nous avons des bâtiments très vétustes sur la commune. Je ne sais pas sur quels bâtiments vous voudriez qu'on fasse des études. Pendant les mandats précédents vous avez remplacé tout un tas de menuiseries sur des écoles. Quand j'ai visité ces écoles et qu'on a remplacé ces menuiseries sans remplacer les volets volants, je ne sais pas si c'était judicieux et aujourd'hui on a laissé les écoles qui sont des véritables passoires énergétiques. Certes, vous avez changé les chaudières et vous avez économisé de l'énergie sur les chaudières mais on a quand même des écoles qui sont rénovées partiellement. Je pense qu'il vaut mieux qu'on s'attache à ces rénovations avant de faire ces diagnostics qui de toute façon nous ferons constater que ce sont des bâtiments qui consomment beaucoup d'énergie.

Ce n'est pas une priorité pour nous de faire ce bilan énergétique.

Concernant le parc urbain, Madame SAUMIER je vois qu'elle relit les Conseils Municipaux de mandats précédents. Vous pourrez les relire chaque fois qu'on a évoqué ce parc. J'ai toujours été contre payer ce parc tant que la troisième tranche de la ZAC ne serait pas démarrée.

Aujourd'hui, nous sommes en discussion avec OPPIDEA par rapport à ces travaux. Cette troisième tranche ne verra pas le jour avant quelques années. Notre volonté c'est de la ralentir et vous

le savez et comme cette ZAC et les infrastructures ont pris du retard, nous n'avons pas d'assurance concernant cette troisième tranche. Pour nous, il n'est pas question, sauf obligation, de payer le solde de ce parc à hauteur d'environ 600 000 €. Pour le moment, nous préférons employer l'argent à autre chose. Il n'est pas opportun pour nous non plus de réaliser les plantations dans un parc de plusieurs hectares. Je crois qu'on a beaucoup d'autres choses à faire pour le moment sur notre ville.

▪ **Madame le MAIRE**

En complément, je voudrais indiquer que nous avons de nombreux parcs sur la commune sur lesquels nous sommes en train de conduire un diagnostic parce que l'environnement, Monsieur SARRAILH, est au cœur de notre projet et que c'est vous qui avait déclassé le Bois de Tachou pour y faire passer une route. Si on prend l'exemple du Bois du Coustou, il y a des choses à faire, je ne vais pas toutes les lister. Nous ne sommes élus que depuis 4 semaines et vous ne pouvez pas nous en vouloir de ne pas budgétiser l'achat de la dernière tranche d'un parc dans lequel il faudra planter des arbres au bout de 4 semaines alors que nous sommes en train de conduire, avec Eliane, avec Jean, avec toute l'équipe, une politique qui vise à voir ce que nous pouvons préserver de l'existant, optimiser de l'existant, avec peu de deniers. C'est notre objectif au moins dans les trois mois qui viennent puisque nous avons pris l'engagement devant nos concitoyens au mois de septembre de faire une grande réunion où l'on parlera des investissements que nous voulons faire et des priorités que nous proposerons. A ce stade, les deux sujets que vous évoquez sont des sujets qui nous tiennent à cœur à nous aussi. L'audit énergétique des bâtiments publics ce n'est pas quelque chose d'inutile, sauf que ce n'est pas notre première priorité maintenant. Nous y reviendrons ensemble et nous regarderons le moment venu si ça devient une priorité. On aura plaisir à en redébattre avec vous en commission.

▪ **Monsieur SEMPÉ**

Monsieur DEL BORRELLO, vous m'avez apostrophé sur cette question d'annuité de dette sur les 2 500 000 € que j'évoque. Dire maintenant qu'on ne peut rembourser que 1 300 000 € en me disant vous voyez ce que vous avez fait. Sauf que je rappelle qu'en 1999, il y a un moratoire qui a été fait de manière à ce qu'on ne rembourse pas cette année les dettes de la ZAC économique parce que nous n'étions pas capables de le faire. Le coup c'est d'avoir réussi à baisser l'annuité d'investissement chaque année, c'était revenir à une capacité de remboursement de la ville et c'est de la saine gestion.

Tant que je siège au Conseil je peux parler, on me donne la parole et je remercie Madame le Maire. La vie fera ce qu'on verra par rapport au fait que je siégerai ou pas la totalité du mandat. Je vous le dis comme ça. Soyez correct comme je l'ai été durant ces 13 ans.

Il y a une question qui se pose aux collectivités locales, dans la période d'austérité qu'on voit et qu'on entend dans les débats qui traversent la France et l'Europe. La Cour des Comptes nationale a fait des remarques on disant que les collectivités locales étaient dispendieuses. Il y a un document qui a été établi par l'Association des Maires de France, l'Association des Maires de Grandes Villes et l'Association des Communautés Urbaines de France. Je vais le lire pour qu'on ait bien ça en tête dans la responsabilité collective que l'on a :

« Les communes et leurs intercommunalités ont un seul objectif : offrir à la population des services publics locaux de qualité. Rappelons qu'en raison de l'augmentation régulière de la population française, plus de trois millions de personnes en dix ans, les besoins à satisfaire sont de plus en plus importants et le rapport de cette Cour des Comptes aurait gagné à ne pas ignorer ce lien direct entre les citoyens et les élus. Les élus du bloc communal tiennent à rappeler leurs propositions afin de réduire les charges imposées, de réclamer une vraie

négociation sur l'impact des politiques publiques nationales et européennes dans un lieu de concertation, tel que le Haut Conseil des Territoires ou de ce qui pourrait le préfigurer, réunissant l'ensemble des acteurs concernés. Ils exigent une évaluation objective des transferts de charges décidés unilatéralement par l'Etat et de l'impact financier des normes imposées aux collectivités. C'est ainsi que de véritables économies de long terme pourraient être réalisées et non pas la contrainte comptable sur les recettes. Il rappelle que la dépense publique n'est pas liée de manière mécanique au nombre de fonctionnaires. Réduire leur nombre tout en conservant le même niveau de services à la population ne diminue pas nécessairement les dépenses. En effet, lorsque la production de services est externalisée, cela a pour conséquence une réduction certes du nombre de fonctionnaires, mais ne constitue pas obligatoirement une garantie de baisse des coûts. »

C'est toute la question, ce que je disais tout à l'heure en disant que la question de la masse salariale ce n'est pas uniquement de la voir comme une charge, c'est de la voir comme le service rendu. Saint-Orens au point de vue services publics, par des services qui ont été créés avant 2001, je pense à l'école municipale de musique, je pense à la bibliothèque municipale, je pense à pleins de services. Ces services publics engendrent effectivement de la dépense que l'on voit dans les budgets.

Il terminait sur cette phrase là : « *Dans un contexte de crise, où chacun doit contribuer à la maîtrise des dépenses publiques, les élus du bloc communal assument leurs responsabilités sous le contrôle du seul suffrage universel duquel procède toute légitimité* ».

Dans la Constitution, il a été introduit le fait de l'autonomie des collectivités en ce domaine là. Quant aux dotations venant de l'Etat, est-ce qu'on peut considérer que ça ne fait pas partie de ce que l'Etat doit pour que le service public de proximité fonctionne à travers des impôts qui ne sont pas levés par les collectivités mais qui sont levés par la représentation nationale ?

Faire fonctionner les collectivités locales pour l'Etat c'est garantir aussi une égalité de traitement pour l'ensemble des citoyens de notre pays.

▪ **Madame le MAIRE**

Je voudrais vous dire qu'aussi longtemps que vous siégerez dans ce Conseil nous aurons plaisir à vous écouter et nous vous donnerons la parole. S'il y a quelques réactions d'agacement parce que vous revenez à des temps anciens, il faut les comprendre. Mais ceci étant nous vous avons malgré tout écouté.

Il est vrai que vous avez une grande expérience, il est vrai que vous avez administré cette commune avec passion. Cependant quand vous nous expliquez que de réduire des agents territoriaux au profit d'une prestation de service externalisée on ne réduit pas forcément les charges de la communes, excusez-moi M. SEMPÉ mais on le sait. Tout ce que vous avez lu est très pertinent mais il est évident que le mode de gestion de la commune, que ça s'appelle une prestation de service extérieure ou que ce soit des agents territoriaux, la prestation de service public étant délivrée il y a les charges afférentes. Si nous travaillons sur la baisse des charges ça n'est pas pour diminuer la qualité des services publics ni pour les externaliser.

▪ **Monsieur MASSA**

Je voudrais revenir sur quelques années en arrière pour dire que lorsqu'on regarde les budgets, c'est vrai que je n'ai pas votre expérience M. SEMPÉ, malgré tout nous savons ce que nous voulons,

nous savons où nous allons et surtout nous savons ce que nous avons trouvé.

Le premier point lorsque je regarde en 2001, quand je vois les produits et que je vois les charges de la commune, je constate qu'il y avait une capacité brute d'autofinancement de 2 M€. Aujourd'hui nous avons hérité et nous entamons avant nos arbitrages et avant le débat d'orientations budgétaires un déséquilibre budgétaire auquel nous avons fait face.

J'invite autant les élus que l'assistance à aller sur un site pour se rendre compte d'eux-mêmes et ils verront, y compris l'endettement qu'il y avait ramené à l'habitant en 2000, en 2001 et les années suivantes. Allez sur le site www.collectiviteslocales.gouv.fr qui est un site du Ministère des Finances. Je ne ferai pas injure aux fonctionnaires des finances en contredisant ces chiffres puisqu'ils prennent finalement les comptes des communes.

De 2001 à 2013, les produits de fonctionnement ont augmenté de 43 %, alors que dans la même période les charges de fonctionnement ont augmenté de 62 %, c'est-à-dire que nous avons un décalage de 19 % et aujourd'hui nous le payons.

Dans son rapport du 12 mai 2009 la Chambre Régionale des Comptes attirait l'attention de notre commune et au maire que vous étiez à l'époque M. SEMPÉ, sur le fait que de 2001 à 2007 les charges avaient évolué beaucoup plus vite que les produits puisqu'elles évoluaient de 36,60 % quand les produits n'évoluaient que de 25,30 %. Elle signalait aussi que la pression fiscale était très élevée à Saint-Orens et qu'elle avait augmenté sur cette période de 34 %. Si je regarde d'autres chiffres, en 2000 : 226 agents ; 2001 : 236 ; en 2009 nous sommes passés à la Communauté Urbaine et nous avons eu le transfert de compétences pour 13 agents. Aujourd'hui nous sommes à 263 agents sur la commune en dehors des 13 qui ont été transférés lors du transfert de compétences.

Je laisserai chacun juge. Puisque vous avez lu une note qui était très précise, je vais lire un courrier que Madame le Maire a reçu le 16 avril. Vous comprendrez qu'il n'était pas adressé à Madame le Maire mais à vous :

« Dans un courrier en date du 28 février 2014, vous me sollicitez pour l'intégration des dépenses supportées par la Communauté Urbaine Toulouse Métropole dans le calcul du prélèvement 2014. En effet, comme je vous l'indiquais dans mon courrier du 9 janvier 2014, l'article 93 de la Loi de Finances 2014 introduit la possibilité d'inclure dans les dépenses pouvant faire l'objet d'une déduction au prélèvement SFR celles qui ont été supportées par les EPCI en faveur du développement du logement social en 2012. Je vous rappelle toutefois que ce même courrier définissait un délai de réponse de la part de votre commune pour le 1^{er} février 2014 afin de permettre le calcul du prélèvement qui doit être effectué par 9^{ème} à partir du mois de mars 2014 et jusqu'au mois de novembre. Conformément à l'article R 302-19 du CCH à cette fin, un arrêté préfectoral en date du 20 février 2014 a été pris à l'encontre de votre commune et communiqué à la Direction Régionale des Finances Publiques. Au regard de ces éléments, j'ai le regret de vous informer que les dépenses de votre EPCI déclaré dans votre courrier du 28 février 2014 (il y avait une réponse demandée au 1^{er} février avec une prolongation au 20 février, notre commune a répondu le 28 février), ne pourront pas être retenues au titre du prélèvement de cette année. Néanmoins, afin de prendre en compte la situation financière de votre commune, je vous propose de maintenir pour les années suivantes le bénéfice que leur prise en compte aurait produit. En effet, ces dépenses étant supérieures au montant net du prélèvement effectué en 2014, cela induit un reliquat qui pourra être déduit des prochains prélèvements. ».

En 2014, la SRU c'est 150 000 €. Il faut que les élus et l'assistance sachent que cette enveloppe des constructions faites par la Communauté Urbaine est de 200 000 €, ce qui pouvait nous donner la possibilité en 2014 de ne pas payer cette taxe SRU à hauteur de 150 000 €. Monsieur le Préfet a accepté que les 50 000 € qui restent puissent être déduits l'année prochaine.

Je me suis renseigné à la demande de Madame le Maire et j'ai eu un responsable de service qui m'a dit notre service en porte un peu une part mais nous ne sommes plus non pas au dernier mandat de la Communauté Urbaine mais au mandat précédent où les techniciens assistaient aux commissions. Avec l'ancien mandat qui s'est fini en 2014, nous n'assistions plus depuis 2008 aux commissions de la Communauté Urbaine. Par contre, les élus y assistaient.

Je veux bien qu'on gère en bon père de famille, nous allons gérer au mieux possible. Ceci étant, vous comprendrez pourquoi Madame le Maire aussi prend la précaution avec un collaborateur de Cabinet qui permettra de répondre à ces courriers.

Je vais conclure et je ne polémiquerai pas pour dire que même si vous vous en défendez j'ai l'impression d'écouter un maître d'école, sauf que nous ne sommes pas en salle de cours, sauf que la seule leçon que je retiendrai elle celle du 23 mars et le seul chiffre que je retiens c'est 54,26 % qui fait qu'aujourd'hui nous avons la charge de cette commune et que nous avons cette charge en vous succédant.

- **Monsieur SEMPÉ**

Monsieur MASSA, vous investiguez bien mais il y a un courrier que vous oubliez dans ce dossier c'est le courrier que nous avons reçu de la Communauté Urbaine qui est de mémoire autour du 10 ou 14 février. Nous pouvions bénéficier exceptionnellement cette année, par une décision de l'Assemblée Nationale, de cette mesure là qui ne s'est jamais faite à un autre moment. Nous avons été avertis par la Communauté Urbaine, par un courrier de Claude RAYNAL que vous devez avoir mais que vous n'avez pas cité Monsieur MASSA pour essayer de me coincer. L'Etat dans la réponse qui est donnée unilatéralement, au-delà du fait qu'il fallait répondre avant le 1^{er} février avec ces éléments que nous n'avions pas, a étendu le délai d'une quinzaine ou une vingtaine de jours et que pour des communes par le fait que le courrier soit parti autour du 25 ou 28 février, le couperet est tombé.

Je pense que par rapport à cette décision de l'Etat il faut que la commune essaie de voir si elle ne peut pas infléchir cela, parce que je juge que c'est terrible au moment où on nous impose l'austérité par d'autres moyens, que de se voir fermer la porte par rapport à des efforts collectifs faits par la Communauté Urbaine. Monsieur MASSA vous devez savoir aussi que j'ai saisi Madame la Députée de notre circonscription en lui demandant d'intervenir pour que Saint-Orens ne soit pas pénalisée. Monsieur MASSA, le courrier de la CU du 14 février, vous l'aviez là ou vous ne l'avez pas cité pour m'enterrer un peu plus ?

- **Madame le MAIRE**

Nous ne voulons enterrer personne M. SEMPÉ.

- **Monsieur MASSA**

Monsieur SEMPÉ, tout le monde constate que vous êtes bien vivant et je peux vous assurer que je ne veux pas du tout votre enterrement ou quoi que ce soit. Vous avez bien fait de prendre la parole d'ailleurs puisque vous avez cité des dates. Vous avez reçu un courrier de la Préfecture qui demandait

de réagir au 1^{er} février. Vous l'avez dit également, la Communauté Urbaine vous a répondu le 10, la Préfecture avait augmenté le délai pour le 20 et la commune a répondu le 28. J'en reste à ça. En ce qui concerne le courrier, effectivement les services m'en ont parlé, je n'ai pas les informations de la CU. Les services m'ont dit aussi d'ailleurs qu'ils avaient conseillé un recours auprès de Monsieur le Ministre et non auprès de Madame la Députée.

Vous avez exprimé ce grand regret et le choc que vous aviez eu au niveau de la décision de la Préfecture, nous ferons les interventions nécessaires mais nous ne pouvons pas apporter la garantie de récupérer ces 150 000 €. Si nous pouvons le faire, ne vous inquiétez pas nous le ferons volontiers, ce qui de fait aurait fait basculer le déséquilibre budgétaire de 400 000 €, nous serions tombés à 250 000 €. Rassurez-vous M. SEMPÉ je ne veux pas vous enterrer, vous avez trop d'expérience pour ça.

▪ **Monsieur SEMPÉ**

J'ai toujours la franchise des choses. Ce qu'il faut que vous sachiez Monsieur MASSA, c'est que la Préfecture quand elle dit on a mis 15 jours de plus, personne ne l'a su. Le seul courrier de l'Etat c'est celui qui nous donne le couperet du 1^{er} février sans qu'on ait les informations de la CU. Investiguez bien, montez au ministre s'il le faut et faites en sorte de défendre Saint-Orens et si vous réussissez le Conseil Municipal en sera heureux dans son intégralité.

▪ **Madame le MAIRE**

J'en ai déjà parlé à Monsieur le Préfet vendredi soir lors d'une réception des maires à la Préfecture. Ça m'a beaucoup chagrinée parce que j'ai découvert ce courrier, nous avons avec Alain investigué vendredi et je lui en ai reparlé le soir. J'ai compris que vous aviez vous-même essayé d'escalader au travers de Madame la Députée ou Monsieur le Ministre. Ça aurait pu aboutir, vous avez bien fait de le tenter. De notre côté, on va demander l'indulgence de façon la plus circonstanciée possible. On va essayer par d'autres biais, par la Préfecture, pour demander l'indulgence parce que ça fait mal au cœur de perdre 150 000 € par manque de vigilance.

Je propose que s'il y a d'autres interventions sur d'autres sujets elles se fassent maintenant, sinon nous pouvons passer au vote du budget.

Délibération
LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2312 – 1,

Vu le débat d'orientations budgétaires du 17 avril 2014,

Considérant le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2014 et ses annexes,

Considérant le compte administratif 2013 du budget communal, et la nécessité d'affecter les résultats 2013 au budget 2014,

Après débat sur les modalités de vote du budget, celui-ci est voté par chapitre,

Considérant la provision pour le financement de la réforme des rythmes scolaires mis

en œuvre en septembre 2013 et la nécessité de procéder à sa reprise,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

Article 1 : d'affecter les résultats de l'exercice 2013 au budget primitif 2014 comme suit,

- Inscription pour une part de l'excédent de fonctionnement en recettes, au compte 002 : 435 159,55 €

- Inscription du solde d'exécution d'investissement en dépenses, au compte 001 : 177 099,33 €

- Affectation en réserve pour une part, de l'excédent de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, au compte 1068 : 1 758 456,33 €

- Inscription des restes à réaliser 2013 en investissement : 3 630 414,06 € en dépenses : et 2 049 057,06 € en recettes

Article 2 : approuve le budget primitif 2014, voté par chapitre, et ses annexes ainsi qu'il suit et conformément au document réglementaire ci-joint :

	Dépenses	Recettes
Chapitre 001 : Excédent/déficit antérieur reporté	177 099,33 €	
Chapitre 002 : Excédent/déficit antérieur reporté		435 159,55 €
Chapitre 011 : Charges à caractère général	4 337 852,50 €	
Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés	9 144 100,00 €	
Chapitre 013 : Atténuation de charges		164 000,00 €
Chapitre 014 : Atténuation de produits	175 000,00 €	
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement		917 491,55 €
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	917 491,55 €	
Chapitre 024 : Produit des cessions d'immobilisations		4 500,00 €
Chapitre 040 : Opération d'ordre de transferts entre sections	243 210,00 €	529 773,00 €
Chapitre 042 : Opération d'ordre de transferts entre sections	529 773,00 €	243 210,00 €
Chapitre 10 : Dotations, réserves		2 048 456,33 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	959 200,00 €	4 200,00 €

	Dépenses	Recettes
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	81 870,00 €	
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	496 259,55 €	
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières		34 575,00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	2 308 567,50 €	
Chapitre 66 : Charges financières	321 500,00 €	
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	31 000,00 €	
Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes directes		1 650 040,00 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes		11 595 446,00 €
Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations		2 904 230,00 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante		392 257,00 €
Chapitre 76 : Produits financiers		4 910,00 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels		200 666,00 €
Chapitre 78 : Reprise s/amortissements et provisions		175 366,00 €
Total	19 722 923,43 €	21 304 280,43 €
Restes à réaliser 2013	3 630 414,06 €	2 049 057,06 €
Total 2014	23 353 337,49 €	23 353 337,49 €

Article 3 : autorise le maire à signer les conventions et avenants avec les associations bénéficiant en 2014 d'une subvention municipale supérieure à 23 000 € annuels.

Article 4 : autorise le Maire à déposer tout dossier de demande de financements auprès des organismes conformément aux opérations d'investissement approuvées au budget primitif 2014.

Article 5 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

▪ **Madame le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui est contre ? 7 (Mmes SAUMIER, CAPELLE-SPECQ et LUMEAU-PRECEPTIS, MM. GODFROY, MERONO, SARRAILH et SEMPE)

Qui s'abstient ?

Elle est adoptée à la majorité, je vous en remercie.

▪ **Madame le MAIRE**

Nous allons passer au budget annexe des transports et à la présentation du budget primitif 2014.

▪ **Monsieur MASSA**

Un rappel des résultats 2013 :

Résultat brut de clôture 2013 :	
▪ En fonctionnement :	130 022,13 €
▪ En investissement :	808,97 €

Soit un solde de : 130 831,10 €

En reste à réaliser :	
▪ En fonctionnement :	0
▪ En investissement :	121 226,38 €

Le solde est le même.

Résultat net de clôture 2013, nous retrouvons les 130 022,13 € et nous avons 120 417,41 € au niveau des investissements, c'est-à-dire les 121 226,38 € - 808,97 €. Ce qui nous donne un solde de 9 604,72 €.

Les affectations des résultats au budget 2014. Il est proposé de reprendre les résultats de la façon suivante :

- Inscription du solde d'exécution d'investissement 2013 en recettes :	808,97 €
- Inscription des restes à réaliser 2013 en dépenses	121 226,38 €
- Inscription de l'excédent de fonctionnement en recettes de fonctionnement :	130 022,13 €

En terme de fonctionnement, au niveau des dépenses sur le compte administratif 2013 nous étions à 275 140 € et nous sommes sur le budget primitif 2014 à 285 904 €, ce qui nous donne une évolution de 3,90 % du budget primitif par rapport au compte administratif 2013.

En opérations d'ordre, nous étions à 23 800 € en 2013 sur le compte administratif et nous sommes à 122 418 € sur le compte du budget prévisionnel 2014, soit 414,40 %. Cela est composé par les amortissements et la régularisation d'amortissements antérieurs, virements à la section.

Nous avons un total pour l'année 2013 qui était à 298 940 € et qui se retrouve pour le budget primitif 2014 à 408 322 €, soit 36,60 % de variation.

En termes des recettes, sur le compte administratif 2013 nous avons 404 646 € au niveau des opérations réelles et sur le budget prévisionnel 2014 nous sommes à 278 300 €, soit un différentiel de moins 31,20 % quand on compare le compte administratif.

Nous avons donc un montant de 404 646 € en 2013 et au budget primitif 2014 nous avons 408 000 €.

J'ai sauté la ligne opérations d'ordre qui était à zéro en 2013 et qui est à 130 022 € qui sont des régularisations d'amortissement antérieures du résultat N-1, ce qui nous donne bien les 404 646 € et les 408 322 €.

En termes d'investissement, en opérations réelles, nous avons au compte administratif 2013, 27 773,28 € et nous passons à un budget primitif à 123 227 € qui se décomposent en dépenses d'équipement : 201 001 € et en report : 121 226 €. En 2012, il y a eu le remplacement d'un autocar, en 2013 le remplacement d'un mini-bus dont le marché a été lancé en fin d'exercice. Les crédits nécessaires sont reportés au budget 2014.

En termes de recettes, sur nos opérations réelles nous avons 99 000 € en 2013, en opérations d'ordre 23 800 €.

Sur le budget primitif 2014, nous avons en opérations réelles 809 € et en opérations d'ordre 122 418 €.

Je vous remercie.

▪ **Madame le MAIRE**

Y a-t-il des observations ? Des questions ?

Délibération

Vu le débat d'orientations budgétaires du 17 avril 2014,

Considérant le projet de Budget Primitif du budget annexe des transports publics, pour l'exercice 2014 et ses annexes,

Considérant le compte administratif 2013 du budget communal, et la nécessité d'affecter les résultats 2013 au budget 2014,

Considérant la nécessité d'affecter les résultats 2013 au budget 2014,

Après débat sur les modalités de vote du budget, celui-ci est voté par chapitre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

Article 1 : décide d'affecter les résultats de l'exercice 2013 au budget primitif 2014 comme suit,

- Inscription du solde d'exécution d'investissement en recettes, au compte 001 : 808,97 €
- Inscription de l'excédent de fonctionnement en recettes, au compte 002 : 130 831,10 €
- Inscription des restes à réaliser 2013, en dépenses : 121 226,38 €

Article 2 : approuve le budget primitif 2014, voté par chapitre, et ses annexes ainsi qu'il suit et conformément au document réglementaire ci-joint :

	Dépenses	Recettes
Chapitre 001 : Excédent/déficit antérieur reporté		808,97 €
Chapitre 002 : Excédent/déficit antérieur reporté		130 022,13 €
Chapitre 011 : Charges à caractère général	95 903,97 €	
Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés	190 000,00 €	
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement		98 518,03 €
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	98 518,03 €	
Chapitre 040 : Opération d'ordre de transferts entre sections		23 900,00 €
Chapitre 042 : Opération d'ordre de transferts entre sections	23 900,00 €	
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	2 000,62 €	
Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes directes		131 799,87 €
Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations		146 500,00 €
Total	410 322,62 €	531 549,00 €
Restes à réaliser 2013	121 226,38 €	
Total 2014	531 549,00 €	531 549,00 €

Article 3 :

Madame le Président est chargée de l'exécution de la présente délibération et de tous les actes nécessaires à son application.

▪ **Madame le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

▪ **Monsieur MASSA**

Je tiens à remercier et à souligner l'excellent travail au niveau de la Direction Finances de la commune. Monsieur SEMPÉ vous m'aviez fait part de louanges à ce niveau là le 22 lors de la commission finances et je tiens à le dire et à remercier la responsable de notre direction des services finances, Séverine DIGNAC.

▪ **Madame le MAIRE**

C'est un sujet qui a été abordé en débat d'orientations budgétaires sur le budget 2014 mais il doit faire l'objet d'une délibération pour la reprise de provision.

▪ **Monsieur MASSA**

Dans le cadre de la mise en œuvre à compter de la rentrée scolaire de septembre 2013, de la réforme des rythmes scolaires, le budget 2013 avait réservé la somme de 230 000 € pour financer les effets induits sur le fonctionnement et l'organisation du temps périscolaire et extra-scolaire, à laquelle s'est ajouté un premier acompte du fond d'amorçage versé pour l'exercice 2013, à hauteur de 17 366 €.

L'impact financier pour le budget 2013 s'est élevé à :

- pour la Commune : 30 000 € au titre du passage de 32 h à 35 h des agents de la direction Education,
- pour l'association Amicale Laïque : 40 000 € pour financer l'allongement du temps d'animation de 20 h à 26 h et l'augmentation de la fréquentation.

C'est pourquoi, dans la mesure où les crédits dédiés n'ont pas été utilisés en totalité sur 2013, le Conseil municipal en séance du 05 novembre 2013 a décidé de provisionner le solde pour le financement à année pleine du budget 2014, soit 175 366 €.

Le provisionnement a permis, par une dépense de fonctionnement de réserver les crédits 2013. Et au budget 2014, il convient de procéder à sa reprise, par l'inscription d'une recette de fonctionnement au budget primitif 2014.

D'une manière générale, l'ensemble des provisions constituées est retracé dans un état annexé au budget primitif et au compte administratif, qui décrit le montant, le suivi et l'emploi de chaque provision.

Si tel est votre avis, vous voudrez bien adopter la délibération de reprise, présentée ci-après.

▪ **Madame le MAIRE**

Y a-t-il des observations, des questions ?

Délibération

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2321-2 et R2321-2,

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu le décret n°2005-1662 du 27 décembre 2005 relatif aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu les circulaires du 31 décembre 2005 et 24 janvier 2006 d'accompagnement de la réforme de l'instruction comptable M14,

Vu la délibération du 29 mars 2006 adoptant les nouvelles règles de l'instruction M14 relatives au régime des provisions,

Vu les délibérations n° 55/2013 du 18/06/2013 relative à la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaire de septembre 2013, et n°99/2013 du 05/11/2013 relative à la constitution d'une provision,

Considérant la nécessité de procéder à sa reprise dans le cadre du budget 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

Article 1 : de procéder à la reprise totale de la provision pour le financement de la réforme des rythmes scolaires mis en œuvre en septembre 2013, pour un montant de 175 366 €

Article 2 :

Madame le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

▪ **Madame le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

▪ **Madame le MAIRE**

Nous sommes dans le cadre de la subvention aux associations de fonctionnement, avec l'attribution d'un acompte à l'association de Saint-Orens XV.

Pour mémoire, juste avant les élections, l'ancienne municipalité avait proposé un acompte à plusieurs associations. Seulement deux en ont bénéficié. Il s'agit là de l'association Saint-Orens XV qui n'en a pas bénéficié avant et qui nous demande un acompte. Nous vous proposons d'attribuer cet acompte de subvention à l'association de Saint-Orens XV d'un montant de 10 000 € qui représente 50 % de la subvention 2013.

Y a-t-il des observations ?

▪ **Monsieur SEMPÉ**

Le mot « bénéficié » ce n'est pas tout à fait juste. Toutes les associations ont reçu, comme le budget serait voté plus tard cette année, la proposition de demander une avance. Il n'y a que deux associations qui l'ont demandée. La troisième vient maintenant.

▪ **Madame le MAIRE**

Je comprends la subtilité mais quand en trésorerie vous demandez le versement d'un acompte quelques mois plus tôt, on peut utiliser « bénéficié d'un acompte plus tôt ». En français ce n'est pas inexact de dire que des subventions ont bénéficié d'un acompte payé plus tôt. On est en train de parler de trésorerie.

▪ **Monsieur SEMPÉ**

Tout le monde aurait pu en bénéficier et on garde le terme « bénéficié ».

▪ **Madame le MAIRE**

Complètement d'accord M. SEMPÉ, je vous remercie.

▪ **Monsieur SEMPÉ**

C'est le maître d'école M. MASSA.

▪ **Monsieur MASSA**

A chacun de juger.

Délibération

Considérant la volonté de la municipalité de soutenir les associations leurs activités et prestations rendues à un large public.

Considérant que l'association de Saint-Orens XV, dans l'attente de l'attribution des subventions 2014, sollicite la commune pour l'obtention d'un acompte, nécessaire à assurer leur fonctionnement en championnat,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE 1

D'attribuer un acompte de subvention à l'association de Saint-Orens XV d'un montant de 10 000 €, représentant près de 50% de la subvention 2013.

ARTICLE 2

De charger Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération et de tous les actes nécessaires à son application.

▪ **Madame le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

Je voudrais, avant de clôturer la séance, remercier les saint-orennais qui nous font le plaisir d'assister au Conseil Municipal.

▪ **Monsieur KOUNOUGOUS**

Je ferai une petite intervention en lien avec la prise de parole de M. SEMPÉ lorsqu'il a parlé de l'Europe qui m'est particulièrement chère. Dans quelques jours nous célébrons la journée de l'Europe, le 9 mai, et comme l'a souligné le premier adjoint, le 25 mai arrivent les élections européennes. Je suis ravi et je pense que je ne suis pas le seul dans cette assemblée, de voir que le drapeau européen flotte à nouveau sur le fronton de notre belle mairie. Ça n'a pas été le cas depuis plusieurs années et ça m'avait, à titre personnel, particulièrement choqué parce que la France est un membre actif de l'Union Européenne, la France en est même un membre fondateur. Je voulais remercier Madame le Maire d'avoir remédié à cette lacune et de permettre à notre commune de renouer avec cet attachement européen très profond. Merci Madame le Maire.

▪ **Madame le MAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé et si vous n'avez pas d'autres questions, je clos la séance et donne la parole à salle, si quelqu'un souhaite s'exprimer.

Noms	Emargement	Noms	Emargement
FAURE Dominique			
MASSA Alain		DEL BORRELLO Marc	
CUBERO-CASTAN Eliane		GAUDOIS Marielle	
JOP Serge		LAFFONT Maria	
KOUNOUGOUS Anicet		FABRE-CANDEBAT Carole	
LOURME Etienne		PERAL Georgette	
FARENC Jean		PIONNIE Jean-Claude	
PUIS André		LASSUS PIGAT Josiane	
COLOMINA Caroline		ARCARI Thierry	
POIRIER Christelle		CROUZEILLES Colette	
JACQUEL Fabien		CLEMENT Sophie	
RENTVAZE David		ROUSSET Véronique	
UBEDA François		ANDRIEU David	
JULLIE Audrey		GODFROY Jean-Pierre	
MERONO Claude		SARRAILH Michel	
SAUMIER Agnès		LUMEAU-PRECEPTIS Aude	
CAPELLE-SPECQ Isabelle		MOREAU Marc	